



**Patrimoine et Mémoire collective :
Quelles actions pour les personnes placées sous main de justice ?**

**Actes du colloque national des 28 et 29 septembre 2010
Institut national du patrimoine – Paris**

Cultures, publics et territoires a reçu le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat général et Direction générale des patrimoines), du ministère de la Justice et des Libertés (Direction de l'administration pénitentiaire), de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et de la Fondation du patrimoine pour l'organisation de ce colloque.



Contexte

Des actions dans le domaine des archives, des musées, de l'archéologie, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'ethnologie, des sites patrimoniaux sont proposées aux majeurs sous main de justice, que ce soit en milieu fermé ou en milieu ouvert, œuvrant par là même à l'insertion, voire à la réinsertion de ces publics. Plusieurs de ces actions s'inscrivent dans le cadre de peines alternatives aux poursuites et à l'incarcération, participant pleinement à la lutte contre la récidive.

Objectifs

L'objectif de ce colloque était de permettre une meilleure connaissance des prérogatives des uns et des autres, de mutualiser et de valoriser les actions les plus significatives et, in fine, d'optimiser la conception et la mise en œuvre de ces projets.

Il s'agissait de s'intéresser aux actions menées – ou à mener – dans l'ensemble du champ patrimonial que ce soit les ateliers de pratique artistique, les chantiers de restauration, les expositions, les ateliers pédagogiques sur les techniques de conservation et de restauration, les chantiers de fouilles, etc ...

Le colloque s'est aussi attaché à porter éclairage aux projets développés tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert et notamment à ceux qui s'inscrivent dans le cadre de peines alternatives aux poursuites et à l'incarcération. Il s'agissait aussi de porter une attention accrue aux actions qui peuvent être menées dans le cadre des permissions de sortir afin de travailler le lien « dedans-dehors » et participer ainsi à la préparation de la sortie des personnes détenues.

Remerciements

Cultures, publics et territoires a réuni les professionnels suivants afin d'élaborer le programme du colloque, qu'ils en soient ici particulièrement remerciés.

- Najat Azmy – Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- Marie Beaupré – ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France)
- Delphine Belet – ministère de la Justice et des Libertés (Direction de l'administration pénitentiaire)
- Morrad Benxayer, Pascale Harasse & Annick Prot - ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale des Patrimoines)
- Marie-Claude Doutremepuich - ministère de la Justice et des Libertés (Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault)
- Isabelle Dufour-Ferry - ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat général)
- Catherine Lechevallier - ministère de la Justice et des Libertés (Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille)
- Laurence Marliot - ministère de la Justice et des Libertés (Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon)
- Virginie Nouaille - ministère de la Justice et des Libertés (Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris)

Cultures, publics et territoires se veut être un centre de ressources, de partage d'expériences et de réflexion dédié aux professionnels qui mènent des actions en direction des publics en situation d'exclusion.

Vous souhaitez vous inscrire dans une dynamique de réseau et nous faire bénéficier de votre expérience ? : Rendez-vous dans la Banque de projets de la partie privée de www.resonance-culture.fr (accessible gratuitement après inscription) et faites-nous part des projets que vous développez en direction des publics sous main de justice.

Renseignements complémentaires Cultures, publics et territoires

Patrick Facchinetti

Téléphone : 01 40 38 33 97 - Courriel : patrick.facchinetti@free.fr



Un projet proposé par l'**écomusée de l'avesnois** mené avec le **Centre Pénitentiaire de Maubeuge**

Au printemps 2009, onze personnes détenues au Centre Pénitentiaire de Maubeuge ont participé à un projet culturel dont l'objectif était de (re)découvrir un patrimoine humain et économique fortement ancré dans le territoire de l'Avesnois, territoire dans lequel est implanté le Centre Pénitentiaire de Maubeuge. Il s'agissait également pour elles d'être confrontées à des métiers disparus mais qui, par leur mémoire vivante au sein de l'écomusée de l'Avesnois, témoignent encore de valeurs fortes, de savoir-faire ancestraux, d'une identité forgée dans le travail et la solidarité.

Cinq personnes détenues ont visité les différents sites de l'écomusée de l'Avesnois et se sont essayé aux techniques du filage de la laine, du soufflage de verre, du tournage sur bois et du fer forgé. Ils ont ensuite transmis leur expérience à six autres personnes, participants réguliers de l'atelier d'écriture hebdomadaire animé par Michèle Flamme, non éligibles aux sorties organisées sur les différents sites de l'écomusée.

Ensemble et accompagnés par l'équipe de l'écomusée de l'avesnois, ces hommes ont conçu et réalisé une exposition, trace de cette expérience vécue mais aussi démarche de transmission et outil de réflexion pour son visiteur...

Le projet « **Savoir faire et faire savoir** » a été mis en place dans le cadre de la mission de développement culturel en milieu pénitentiaire pour le Nord Pas-de-Calais portée par l'association Hors Cadre et soutenue par la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Préfecture de Région et l'Acse. Il a été réalisé par l'écomusée de l'Avesnois, en collaboration avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Nord antenne de Maubeuge et le Centre Pénitentiaire de Maubeuge.

Cette action a reçu en novembre 2009 le **prix de l'innovation patrimoniale** décerné par la Fédération des écomusées et musées de société, la Fondation Crédit Coopératif et le Fondation du Patrimoine.



L'écomusée de l'avesnois est constitué d'un réseau de quatre musées thématiques installés dans des lieux emblématiques du patrimoine local : filature de 1874, verrerie de 1823, maison de maître de la fin du siècle dernier... Il a pour mission la sauvegarde et la valorisation du patrimoine industriel, urbain, rural, naturel et humain de son territoire, l'Avesnois-Thiérache.

Né dans les années 1980 - il est l'un des premiers en France - l'écomusée est avant tout un exemple de mise en valeur de la mémoire collective, des savoir-faire industriels et artisanaux, dont la réussite repose sur la participation active de la population.

En accueillant près de 60 000 visiteurs par an, il contribue à la transformation et l'amélioration de l'image de l'Avesnois. Véritable locomotive de l'activité touristique de ce territoire, il s'affirme, après 30 ans d'existence, comme un partenaire incontournable du développement local. La réussite de l'écomusée de l'avesnois est fondée sur deux principes essentiels :

- la collaboration concrète de la population qui apporte sa contribution sous forme de dons ou de prêts, et qui participe activement à la définition et à la mise en œuvre des projets,
- la présentation vivante, à chaque fois que cela est possible, des collections : les machines textiles à Fourmies fonctionnent, à Trélon, le verrier travaille devant le public, la vie agricole et rurale en pays de bocage est restituée à Sains-du-Nord.

Cette exposition a pour ambition d'être partagée avec le plus grand nombre et proposée dans les établissements pénitentiaires ainsi que toute autre structure désireuse de l'accueillir.

Contact :

Ecomusée de l'avesnois

Service éducatif et de médiation culturelle
Laurent Nachbauer
Sophie Marion
Place maria Blondeau
BP 65
59612 Fourmies cédex

Tél : 03 27 60 88 23

l.nachbauer@ecomusee-avesnois.fr

s.marion@ecomusee-avesnois.fr



Sommaire

Allocutions d'ouverture page 9

Éric Gross

Directeur de l'Institut national du patrimoine

Guillaume Boudy

Secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication

Jean-Amédée Lathoud

Directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice et des Libertés

Françoise Wasserman

Conservateur général du patrimoine

Chef du département de la politique des publics à la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication

Le destin des patrimoines page 21

Henri-Pierre Jeudy

Philosophe, sociologue

Patrimoine et citoyenneté page 34

Xavier de la Selle

Directeur du Rize, centre mémoires et société à Villeurbanne

Enquête nationale sur l'accueil des personnes placées sous main de justice dans les établissements patrimoniaux quête nationale sur l'accueil des personnes

page 39

Morrad Benxayer

Adjoint au Chef du département de la politique des publics à la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication

Delphine Saurier

Enseignant chercheur à Audencia Nantes, CESDIP (CNRS, UMR 8183)

Rapport de l'Atelier 1 : De la médiation à l'évaluation : construire un projet dans le domaine du patrimoine

Atelier animé par Marie Beaupré (DRAC Ile-de-France) et rapporté par Maryvonne Meslet (DISP de Bordeaux).

Avec les témoignages d'Élisabeth Caillet, de Florence Castera (À faire, à suivre) et de Cécilia de Varine (Association Médiation culturelle).

page 50

Rapport de l'atelier 2 : Développer des partenariats avec les institutions muséales

Atelier animé par Xavier Bailly (Association nationale des animateurs de l'architecture et du patrimoine des Villes et Pays d'art et d'histoire) et rapporté par Morrad Benxayer (ministère de la Culture et de la Communication).

Avec les témoignages de Sophie Marion & Laurent Nachbauer de l'Écomusée de l'avesnois et de Mathilde Besnard (SPIP du Calvados) et Anne-Cécile Lamy (Musée de Normandie).

page 57

Rapport de l'atelier 3 : Explorer d'autres champs patrimoniaux

Atelier animé par Xavier de la Selle (Rizes, Centre mémoires et société à Villeurbanne) et rapporté par Annick Prot (ministère de la Culture et de la Communication).

Avec les témoignages d'Anne Flouest (Bibracte) et de Serge Monin (SPIP de Saône et Loire), de François Calame (DRAC Haute-Normandie), de Carine Renoux (Archives départementales de l'Ain) et de Bernard Randouin (ministère de la Culture et de la Communication).

page 59

Rapport de l'atelier 4 : Les projets patrimoniaux dans le cadre des peines alternatives aux poursuites et à l'incarcération

Atelier animé et rapporté par Lara Danguy des Déserts (Direction de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice et des Libertés).

Avec les témoignages de Michel Jondot & Homa Michelet (Village de Brancion) et de Serge Monin (SPIP de Saône et Loire), de Jean Cauve (SPIP des Bouches du Rhône) & Philippe Julien (Acta Vista), de Philippe Arhan (SPIP de la Savoie) & Franck Senant (DRAC Rhône-Alpes).

page 62

Rapport de l'atelier 5 : De la sensibilisation aux métiers du patrimoine

Atelier animé par Virginie Nouaille (SPIP de Paris) et rapporté par Hélène Henckens (SPIP de la Loire).

Avec les témoignages de Marie Bruffaerts (DISP de Bordeaux) et de Marjorie Lang (DISP de Strasbourg).

page 67

Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire

Xavier Bailly

Président de l'Association nationale des animateurs de l'architecture et du patrimoine des Villes et Pays d'art et d'histoire

Communication disponible sur www.resonance-culture.fr

Le réseau des CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Françoise Miller

Conseillère architecture, chargée de mission Sensibilisation en milieu scolaire au CAUE du Gard

page 71

La Fondation du patrimoine

Guy Sallavaud (Directeur des Relations institutionnelles) et **Benjamin Mermet** (Responsable du mécénat)

Communications disponibles sur www.resonance-culture.fr

Les enjeux de l'évaluation d'un projet patrimonial à travers l'exemple du partenariat développé entre le musée du Louvre, le SPIP de Paris et la Maison d'arrêt de Paris la Santé : quels bénéfices pour les personnes placées sous main de justice ?

page 75

Contexte et enjeux du projet

Virginie Nouaille (SPIP de Paris) et **Alice Rambert** (Musée du Louvre)

Enquête qualitative « Évaluer un dispositif artistique et culturel en milieu pénitentiaire. Un partenariat entre le musée du Louvre, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris et la Maison d'arrêt de la Santé

Anne Krebs

Chef du service Études, Évaluation et Prospective au Musée du Louvre

Communication disponible sur www.resonance-culture.fr

Un musée citoyen : le musée Fabre

Marie-Claude Doutrempuich (SPIP de l'Hérault) et **Nathalie Tailleur** (Musée Fabre)

page 78

Clôture du colloque

Patrick Facchinetti

Délégué général de Cultures, publics et territoires

page 83

Conception rédactionnelle du document et coordination : Patrick Facchinetti

Allocutions d'ouverture

Éric Gross
Directeur de l'Institut national du patrimoine

Bonjour à tous.

Je souhaiterais brièvement prendre la parole pour saluer votre présence, vous en remercier et vous dire tout le plaisir qu'a l'Institut national du patrimoine à vous accueillir et à accueillir ce colloque national « Patrimoine et mémoire collective : quelles actions pour les personnes placées sous main de justice ? ».

Je constate que l'auditorium est plein, c'est dire tout l'intérêt que suscite le développement des actions culturelles et artistiques en direction des personnes placées sous main de justice.

Je voudrais évoquer quelques souvenirs personnels et surtout un, pour dire à quel point ces actions s'enracinent dans une coopération ancienne. J'ai eu le privilège de connaître, et il fut un de mes prédécesseurs à la Direction du livre de la lecture, *Jean Gattégno*. Il a été un des initiateurs de cette coopération entre nos deux ministères. Lorsque je lui ai succédé, j'ai eu la chance de renouveler la convention qui liait la Direction de l'administration pénitentiaire à la Direction du livre de la lecture. *Jean Gattégno* disait qu'une des distinctions dont il était le plus fier c'était la médaille de l'administration pénitentiaire parce qu'elle lui avait été remise pour le remercier de son action dans le cadre du protocole Culture/Justice.

J'ai moi-même fait l'expérience, lorsque j'étais à ce poste de la richesse et de l'utilité de ces actions, notamment par la création de véritables bibliothèques dans les lieux de détention.

L'Institut national du patrimoine, bien qu'il ne forme pas de conservateurs de bibliothèques, est très concerné par toutes les questions que vous allez traiter. Les élèves que nous formons, les futurs conservateurs du patrimoine, qu'ils soient conservateurs d'État ou des collectivités territoriales, et il y en a parmi vous je le sais, auront dans leur carrière en charge de faire vivre, de faire prospérer et de faire agir ce protocole entre deux ministères. Nous avons le souci de les y

préparer, de les y initier et je voulais vous dire ici que nous le ferons mieux encore en s'appuyant sur vos travaux, sur vos témoignages.

Je voudrais évidemment saluer toutes les parties prenantes de ce colloque, l'association *Cultures, publics et territoires*, la Direction de l'administration pénitentiaire, le Secrétariat général et la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication ainsi que l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Je vous souhaite d'excellents travaux.

Guillaume Boudy
Secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication

Merci Éric de nous accueillir si chaleureusement et si confortablement dans ce magnifique auditorium de l'Institut national du patrimoine.

Je suis très heureux de venir au nom de *Frédéric Mitterrand* que je voyais ce matin et qui m'a redit tout l'intérêt qu'il portait pour les actions qui s'inscrivent dans le cadre du protocole Culture / Justice.

Je me réjouis d'ouvrir ce colloque dédié aux actions patrimoniales en direction des personnes placées sous main de justice, organisé par l'association *Cultures, publics et territoires* que je souhaitais vivement remercier. En effet, ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de venir ouvrir un colloque organisé par cette association, très active sur le sujet d'éloignement des publics de la culture.

Ce colloque s'inscrit dans une politique plus vaste qui a donné lieu à la signature d'un nouveau protocole d'accord entre le ministère de la Culture et la Communication et le ministère de la Justice et des Libertés. Ce dernier prend en considération, de manière beaucoup plus significative, les jeunes pris en charge par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse et associe à l'offre culturelle le personnel pénitentiaire ainsi que les familles des personnes placées sous main de justice.

Ces publics sous main de justice accumulent un certain nombre de handicaps d'accès à la culture : l'éloignement géographique, l'isolement social, l'accès ou le défaut d'éducation et puis, plus généralement, ce que le Ministre appelle l'intimidation sociale qui empêche d'accéder aux richesses culturelles de notre pays.

Cette politique requiert toute l'attention du Ministre qui en a fait une priorité de son action depuis son arrivée et qu'il prénomme *La culture pour chacun*, reprenant en cela un fameux concept développé par André Malraux.

Le but de cette politique vise à aller chercher là où ils sont, et c'est à nous d'aller les chercher, les publics qui sont éloignés de la culture. On les trouve, notamment, en milieu pénitentiaire mais aussi à l'hôpital, dans les quartiers, en milieu rural.

Tout en préservant l'extrême qualité de l'offre culturelle, il s'agit aussi de rentrer dans une logique de demande et d'attente des publics vis-à-vis des institutions culturelles. Et je pense que ce colloque s'inscrit dans cette démarche.

Je me réjouis de l'organisation de ce colloque car nous ouvrons un nouveau champ, celui du patrimoine et que celui-ci est un élément d'une dynamique permanente qui se retrouve, et c'est le but, sur le terrain auprès des personnes que nous souhaitons toucher mais également sur l'ensemble du périmètre de notre action.

Ce colloque fait suite à d'autres rencontres et séminaires qui ont été proposés sur des thèmes culturels divers : l'audiovisuel, le livre et la lecture, le spectacle vivant... Par ailleurs, un séminaire consacré au « rôle de la culture comme alternative à l'incarcération et les mesures d'aménagements de peine » s'est déroulé en 2007 à la Cité des sciences et de l'industrie à la Villette et j'avais eu le plaisir de l'introduire en tant que Directeur général.

Ces deux journées sont très importantes car vous êtes les acteurs et il est bon, de temps en temps, dans le tumulte de nos journées, de se poser afin d'échanger et de réfléchir aux nouveaux modes d'action à développer. Il est aussi intéressant de confronter les expériences que chacun d'entrevous avez pu vivre et qui seront autant de terreaux pour créer et inventer de nouveaux projets.

Le thème du patrimoine qui est abordé pour la première fois nous semble important, par la diversité des champs à explorer : musées, archéologie, ethnologie, archives, sites patrimoniaux...

Les actions conduites dans ces domaines sont elles aussi variées : ateliers de pratique artistique, chantiers de restauration, expositions, conférences, ateliers pédagogiques sur les techniques de conservation et de restauration, chantiers de fouilles...

Elles offrent aussi un mode d'action très diversifié, à la fois en termes de supports mais aussi de lieux. Je souhaiterais insister sur cette notion de diversité des lieux puisque les patrimoines offrent cette possibilité à la fois d'entrer en prison mais également, sous certaines conditions, d'aller découvrir sur le terrain, in situ, la culture que ce soit dans un musée, dans un site archéologique ou au sein d'un monument historique. Cela me semble très important dans la mesure où cela permet de porter de la reconnaissance à ces personnes, de faire en sorte qu'elles s'identifient, de dire que cette culture leur est également destinée, que dans une certaine mesure elles y participent aussi mais également leur permettre de découvrir des métiers, des filières qui, dans la poursuite de leur parcours, leur permettront de rebondir et de reconstruire quelque chose de solide.

Les différents ateliers qui sont proposés sur ces deux jours permettront, je l'espère, non seulement d'exposer des exemples d'actions culturelles dans tous les domaines du patrimoine pour les personnes placées sous main de justice, en milieu fermé et en milieu ouvert, mais surtout d'en susciter de nouveaux.

Nous serons très attentifs, au Secrétariat général du ministère de la Culture et la Communication, aux retours et aux actes de ce colloque qui viendront enrichir notre politique et, si possible aussi, nos dispositifs d'appui que nous partageons avec la Direction de l'administration pénitentiaire.

Je voulais enfin, non seulement pour son accueil mais aussi parce que c'est symboliquement fort de proposer ce colloque à l'Institut national du patrimoine, dire tout l'attachement que nous portons, au ministère de la Culture et de la Communication, à l'implication significative de nos Écoles.

Vous savez que les écoles de l'enseignement supérieur comptent plus d'une centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et la Communication, dont 45 sous sa tutelle directe, avec 35 000 élèves et des taux d'insertion très élevés, ce qu'on ne dit d'ailleurs pas assez, c'est dire le sérieux de ces filières. Il me paraît important que dès la formation des futurs professionnels de la culture, on propose un volet consacré à l'attention de nos concitoyens qui sont éloignés de l'offre culturelle. J'en remercie Éric car il a ce souci d'aborder cette question dans la formation des conservateurs. C'est surtout porteur d'avenir car ce sont ceux qui nous suivent et qui représentent l'avenir de demain.

Je voulais encore saluer et remercier la Direction de l'administration pénitentiaire ainsi que mon ami Rémi Frentz, et à travers lui l'Acse, qui

nous soutient véritablement à chaque fois que nous montons des opérations. Nous avons aussi besoin de fidélité sur ces sujets.

Je vous souhaite un excellent colloque.

Jean-Amédée Lathoud
Directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice et des Libertés

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'ouvrir, avec *Éric Gross*, Directeur de l'Institut national du patrimoine, *Guillaume Boudy*, Secrétaire Général du ministère de la Culture et de la Communication, et *Françoise Wasserman*, de la Direction générale des patrimoines, ce colloque, consacré à la place du patrimoine et de la mémoire collective dans les actions menées auprès des personnes placées sous main de justice.

C'est à plus d'un titre que la tenue de ce colloque me paraît exemplaire et je tiens à remercier Monsieur *Éric Gross*, Directeur de l'Institut national du patrimoine, d'avoir permis qu'il se tienne ici, ainsi que l'association *Cultures, publics et territoires* pour son organisation.

En effet, ce rassemblement et les travaux auxquels il va donner lieu sont une nouvelle illustration de la coopération fructueuse entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice et des Libertés mais aussi de l'illustration du partenariat noué avec les collectivités territoriales, les associations et les multiples acteurs présents à ce colloque.

La **coopération** entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice et des Libertés est ancienne et pérenne, le premier protocole entre nos deux Ministères date de 1986. Nos deux Ministres ont souhaité la renforcer : le troisième protocole Culture/Justice a été signé en 2009.

C'est un partenariat indispensable, qui a permis aux **103 Services pénitentiaires d'insertion et de probation** et aux **193 établissements pénitentiaires** de mettre en œuvre des actions multiples et variées, qui reflètent bien que l'accès à la culture relève de **l'accès au droit commun** pour **les 63 000 personnes détenues** et les **168 000 personnes suivies en milieu ouvert**, dans le cadre de mesures alternatives à la détention ou d'un aménagement de peine.

Le bilan de ces vingt-cinq années de partenariat est très positif. Les programmations culturelles proposées par les services pénitentiaires sont fondées sur une diversité de champs culturels, le partenariat s'effectue avec une multitude d'institutions culturelles : musique, livre et lecture, spectacle vivant..., pour n'en citer que quelques uns, sont présents.

Et le champ du patrimoine ? Des partenariats sont d'ores et déjà noués – une centaine environ. Il reste un important champ des possibles et ces deux journées ont pour but de vous aider à développer ensemble de nouveaux partenariats.

Dans quel but développer l'accès des personnes placées sous main de justice aux musées et aux lieux de patrimoine ? Ce thème nous occupera pendant ces deux jours.

Faire accéder tout un chacun aux musées et à notre patrimoine, c'est faire partager une culture et un héritage commun. Les lieux de mémoire chers à *Pierre Nora*, rassemblent, fédèrent au sein d'une collectivité, s'inscrivent dans un territoire. Ils contribuent à l'intégration républicaine et cela prend un sens particulier quand il s'agit des personnes placées sous main de justice, c'est à dire, justement, à des personnes qui, à un moment, ont rompu, par l'acte délinquant, avec le pacte républicain. Il nous appartient à tous de donner les clés nécessaires à ces personnes pour qu'elles s'approprient ce patrimoine.

Cette République, notre patrimoine, est un bien commun qui nous est transmis par l'Histoire qui nous a précédés, un héritage qui structure notre identité individuelle et collective. Cette république est une mémoire mais elle est aussi un idéal, une volonté de vivre ensemble, un projet toujours à construire, un chemin à tracer pour notre monde et notre société vers plus de liberté, plus d'égalité, plus de fraternité. Programme ambitieux pour notre pays ! Mais aspirations essentielles, vous le comprenez bien, pour tous nos publics placés sous main de justice. Cette justice qui est, certes, un service public mais aussi une vertu, une exigence, une espérance individuelle et collective.

L'accès à ce patrimoine, à notre patrimoine, la conscience de notre mémoire commune sont en définitive des moyens d'intégrer, de réintégrer la collectivité.

Cette rencontre avec les œuvres et ouvrages d'art et d'histoire **participe de la prévention de la récidive et de la réinsertion** des personnes qui nous sont confiées. Elle permet également aux publics

concernés de développer leurs savoirs, leurs compétences et leurs modes d'expression.

Le patrimoine peut aussi fournir le cadre et le support des **aménagements de peine**. Il constitue donc un vecteur puissant qu'il s'agit d'utiliser ensemble, acteurs du ministère de la Justice et des Libertés et du ministère de la Culture et de la Communication **dans l'esprit et la lettre de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 qui a constitué un moment très important de notre vie publique et de notre administration** dans la mesure où elle dispose dans son article 3 que «le service public pénitentiaire est assuré par l'administration pénitentiaire sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice, avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées ».

On voit bien, que l'ensemble de celles et de ceux que vous représentez, assure le service public pénitentiaire avec l'administration pénitentiaire.

Dans ce contexte, la rencontre des personnes placées sous main de justice avec les œuvres, les ouvrages, les lieux pétris d'art et d'histoire recouvre **trois enjeux** fondamentaux, qui doivent guider notre action commune.

1- **La sensibilisation et la transmission**. La rencontre avec une œuvre originale ou sa représentation, le fait d'être touché par des émotions artistiques est une expérience irremplaçable, que permet de développer l'action culturelle dans nos lieux d'enfermement qui ne doivent pas être des lieux de désœuvrement et de violence. C'est cette rencontre qui est au cœur de trois des ateliers qui auront lieu cet après-midi.

2- **L'appropriation d'une histoire et mémoire commune**, et donc, de la **citoyenneté**. Cette appropriation peut prendre diverses formes et être explicitement encouragée, par la voie des **stages de citoyenneté, peine à objectif éducatif et de responsabilisation**. La loi du 9 mars 2004 a incité les services pénitentiaires à proposer, dans le cadre des stages de citoyenneté, la découverte d'un lieu de mémoire ou de patrimoine. Les lieux de patrimoine sont aussi des lieux d'accueil de travail d'intérêt général (**TIG**), je pense notamment au musée de la Résistance de Grenoble ou au château de Versailles. Ils sont aussi des lieux d'accueil de **placement extérieur** comme les projets menés à l'abbaye de Hautecombe en Savoie, ou au Fort Vauban de Belle-île pour n'en citer que deux. Ces activités peuvent se développer. Ce sera le thème d'un atelier.

3- **La participation à la sauvegarde et à l'entretien de notre patrimoine**, notamment par la formation professionnelle et le travail. Je citerai les ateliers de restauration de vitraux menés dans les centres pénitentiaires de Caen et de Nantes, le chantier de restauration d'un village médiéval dans un département qui m'est cher à Brancion en Saône et Loire. Un autre axe développé me semble particulièrement exemplaire : l'exemple des archives photographiques, sonores et audiovisuelles qui sont numérisées dans nos établissements pénitentiaires pour des établissements culturels. Il s'agit d'un travail de qualité et porteur de sens pour les personnes détenues qui participent ainsi à la conservation et à la valorisation de notre patrimoine commun. Un atelier y sera consacré également cet après-midi.

Demeure la question qui nous réunit : comment développer les partenariats ?

Il faut créer les conditions favorables à ces rencontres.

- 1 - Il faut se connaître, c'est à dire :
 - faciliter l'identification par les services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire des réseaux et institutions du champ patrimonial dans toute leur diversité. C'est l'objet même de ce colloque.
 - Et, réciproquement, faire connaître le rôle des services pénitentiaires d'insertion et de probation dans le développement des aménagements de peine, dans l'action culturelle, le rôle des établissements dans la formation professionnelle et le travail. Dans tous les cas, les départements insertion et probation des Directions interrégionales des services pénitentiaires seront à votre disposition pour vous accompagner. Il me semble important de saluer l'ensemble des personnels pénitentiaires dans l'implication et la mise en œuvre de ces actions.
- 2 - Il faut donc **que les personnels pénitentiaires soient impliqués et sensibilisés** à ces actions. C'est notamment le rôle de l'ENAP. Je pense notamment à la formation commune des conseillers d'insertion et de probation et des lieutenants pénitentiaires qui utilise notamment comme support le partenariat avec le musée du Louvre. Le renouvellement de la convention qui lie l'ENAP au ministère de la Culture et de la communication est en cours.

Vous l'aurez tous compris, je suis profondément attaché au développement de notre partenariat. J'aspire qu'au-delà du savoir-faire déployé sur le terrain par les uns et les autres au quotidien, nous soyons attentifs et soucieux de le faire savoir à nos concitoyens et que soit relayé efficacement, et avec fierté pour l'administration

pénitentiaire, le fruit d'une politique ambitieuse, généreuse, soucieuse de mettre l'homme au cœur de notre action.

Une réflexion plus personnelle pour terminer ; alors que les commémorations nationales célébrées chaque année depuis maintenant vingt ans n'ont jamais fait référence à notre histoire pénitentiaire, alors qu'aucune page n'est consacrée dans les trois tomes parus chez Gallimard sur les lieux de mémoire à ceux qui nous occupent, on peut imaginer que cette rencontre importante d'aujourd'hui qui suit l'exposition photographique proposée par le musée Carnavalet sur la prison de la Santé, vous permettront de soutenir qu'après les travaux de *Tocqueville*, *Foucault*, après les programmes ambitieux de construction de nouveaux établissements pénitentiaires au XIXe siècle et à la fin du XXe siècle, que la question carcérale fait bien partie de notre patrimoine.

Nous sommes en effet tous persuadés que la peine privative ou limitative de liberté, la prévention de la récidive constitue des questions de société qui relèvent bien de la recherche du bien commun qui nous réunit tous aujourd'hui.

Je vous remercie.

Françoise Wasserman
Conservateur général du patrimoine
Chef du département de la politique des publics à la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication

À mon tour de remercier toutes celles et tout ceux qui ont participé à l'organisation de ce colloque et, bien sûr, *Éric Gross* qui nous accueille aujourd'hui.

Je souhaite excuser *M. Philippe Béval*, Directeur général des patrimoines, qui est pris par d'autres obligations ce matin et qui m'a demandé de le représenter.

Comme vous le rappeliez, Messieurs, le protocole d'accord signé le 30 mars 2009 entre le ministère de la Justice et des Libertés et le ministère de la Culture et de la Communication réaffirme que les personnes placées sous main de justice font partie des publics potentiels ou réels de la culture.

Je ne peux résister à l'idée de vous redire ici ce qui fait la définition même de l'engagement de chacun de nos deux Ministères, à savoir



que la culture est un vecteur de revalorisation personnelle et d'insertion scolaire, professionnelle et sociale. Elle peut aussi contribuer à la prévention de la délinquance ainsi qu'à la lutte contre la récidive.

Je me réjouis aujourd'hui d'ouvrir ces journées placées sous le signe du patrimoine ou plutôt des « patrimoines ». Je rappellerai que le patrimoine ce n'est pas uniquement les monuments historiques, les châteaux ou les musées mais ce sont également l'ensemble des objets qui ont été créés, construits ou, parfois, les productions immatérielles produites par des individus que ce soit les archives, les œuvres d'art, les traces archéologiques, les outils, etc ... Ces objets renvoient à la notion de valeur unique dans laquelle l'humanité se reconnaît.

Comme le rappelait tout à l'heure *Éric Gross*, les premières actions culturelles développées en direction des publics sous main de justice s'inscrivaient dans le champ du livre et de la lecture.

Aujourd'hui, interrogeons-nous sur le patrimoine ainsi que sur les relations entre les services pénitentiaires et les structures à vocation patrimoniale. De nombreuses actions ont été développées par les structures patrimoniales et vous le disiez, Monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire, ces actions sont parfois encore méconnues ou mal connues. Je tenais à en citer quelques-unes avant de vous donner la parole.

Je citerai notamment l'écomusée du Val de Bièvre que je connais bien puisqu'il était autrefois l'écomusée de Fresnes. Je ne peux résister, en effet, à l'idée de vous dire quelques mots sur les relations qui ont existé entre cette structure que je dirigeais à l'époque et la Maison d'arrêt de Fresnes. Tout un travail a été mené et c'est peut-être un des premiers exemples de partenariat entre une structure à vocation patrimoniale et un établissement pénitentiaire. Nous avons essayé de faire entrer en communication les personnes détenues de la Maison d'arrêt de Fresnes et l'écomusée avec, pour volonté, un véritable échange de recherche et d'interrogations, de renouvellement du sens du patrimoine et du sens de l'œuvre d'art que nous apportions et que nous faisons découvrir à ces différentes personnes détenues.

C'était peut-être la première fois que le musée entraît en prison et que la prison allait à la rencontre du musée. Nous avons proposé une grande exposition, avec l'aval du Directeur de la Maison d'arrêt de Fresnes, dans la ville afin de montrer aux habitants ce qu'était la vie au sein d'une prison.

Par ailleurs, je souhaiterai aussi évoquer les actions à mener en direction des personnels pénitentiaires. Lorsque j'avais conduit ce travail à l'écomusée du Val de Bièvre, je m'étais rendu compte qu'il était parfois très important de proposer les mêmes actions pour les surveillants et pour les familles des surveillants qui sont parfois, aussi, des publics éloignés de la culture de par leur situation professionnelle mais aussi de par leur éloignement du à leur lieu de travail.

Je citerai également l'ensemble des actions mises en œuvre par l'écomusée de l'avesnois avec un cycle de conférences, de lectures, d'expositions avec les personnes détenues.

Je citerai aussi le partenariat développé avec le musée du quai Branly, celui avec le musée d'art contemporain de Lyon qui travaille avec deux établissements pénitentiaires mais aussi le travail mené avec les services des archives et, notamment, ceux de la Mayenne. Je citerai aussi les travaux de restauration qui sont menés sur des chantiers d'architecture et du patrimoine dans des villes et pays d'art et d'histoire.

Ces actions sont donc beaucoup plus nombreuses qu'on ne le croit. Elles sont parfois trop mal connues, pas toujours bien identifiées. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, à la Direction générale des patrimoines, stimulée certainement par l'association *Cultures, publics et territoires* qui porte ce projet de colloque, de lancer une importante enquête dont le but est d'identifier et de valoriser les actions mises en place à destination des personnes placées sous main de justice et d'en dégager une typologie tant sur le plan du contenu que sur le plan de la méthodologie.

Il me paraît important aujourd'hui d'apporter un éclairage aux projets développés par les établissements patrimoniaux dans la perspective d'en connaître les effets dans nos pratiques mais aussi de bénéficier de leur expérience et de mutualiser les processus engagés. Il s'agit là d'un enjeu important car les sites patrimoniaux représentent des lieux de mémoire et de transmission au travers desquels les personnes détenues peuvent se ré-approprier leur histoire, leur mémoire, et, tout compte fait, se construire une identité citoyenne.

Les actions patrimoniales induisent en effet un travail sur la question de l'identité et du vivre ensemble. Elles réinscrivent chaque individu dans un territoire. Par l'utilisation ou la découverte des patrimoines, elles permettent de comprendre ce territoire – son territoire –, ce faisant elles participent à une éducation citoyenne. En incluant ces publics détenus et leur propre histoire dans la mémoire et l'histoire

locales, dans l'histoire ou le projet de l'établissement ou dans la transmission des œuvres, elles favorisent le respect du territoire.

Je souhaite que vos travaux soient utiles à tous dans le cadre de ce que le Ministre de la culture et de la communication a défini comme la culture partagée. Je souhaite que tous les protocoles interministériels qui lient le ministère de la Culture et de la Communication avec d'autres ministères permettent ensuite à ce que nous puissions toucher davantage tous les publics, les publics les plus éloignés de la culture, les publics en grandes difficultés sociales et économiques. Je prenais connaissance ce matin des résultats de l'INSEE qui révélait que 13 % de la population avaient des revenus inférieurs à 900 € par mois. Je pense que notre rôle au sein du ministère de la Culture et de la Communication est également de permettre à tous ceux qui sont en telle distanciation économique de pouvoir avoir accès à la culture pour tous et pour chacun.

Je vous remercie et je vous souhaite d'excellents travaux.

Le destin des patrimoines

Henri-Pierre Jeudy
Philosophe, sociologue

Quelle ne fut pas ma surprise de voir cette année une femme vivante, lavant réellement son linge dans un lavoir habité par des mannequins ? Elle était là entre deux corps empaillés, habillés à l'ancienne, symbolisant la transmission patrimoniale d'un savoir-faire tenu pour perdu. Les habitants des villages et des bourgades sont de en plus conviés à vivre dans un décor de théâtre, celui qu'ils ont confectionné pour leur propre survie. Pour conjurer la crainte d'une pétrification que produit la patrimonialisation, on ne cesse de répéter à la cantonade combien les mémoires sont vivantes, combien la conservation est évolutive, combien la préservation de ce qui pourrait disparaître appelle une anticipation futuriste... Ce qui est d'abord convoqué, c'est le partage ostensible des sentiments collectifs que suscitent les regards portés sur la mise en image du passé. A quoi bon parler de la défense des identités territoriales qui marqueraient les différences entre les régions ? Tout le discours promotionnel sur les rapports entre le patrimoine et l'identité engage seulement une procédure de légitimation institutionnelle qui donne un sens constructif à l'angoisse de la disparition des traces. Le véritable enjeu social de la conservation patrimoniale est la résistance sentimentale au déclin, à l'abandon, à la décrépitude, la chasse aux lézardes qui fissurent les murs. En deçà de son organisation institutionnelle, le patrimoine n'est-il pas tout simplement une affaire sentimentale ?

Les gens qui ouvrent leurs portes afin de laisser visiter des lieux habituellement fermés au public, ou même tenus secrets, cherchent à partager une atmosphère d'intimité fondée, en apparence, sur le respect du passé. Ils n'ont pas du tout envie de vivre comme autrefois. Ce qu'ils prennent au passé, c'est l'aura de son architecture, de ses objets, de ses jardins aussi, c'est tout ce qui semble « avoir une âme ». Les bâtiments récents sont stigmatisés comme les symboles d'un modernisme dépourvus de « chaleur humaine ». Ce sentimentalisme social demeure caché parce qu'il révèle un rejet, plutôt réactionnaire, des métamorphoses du temps présent. Il paraît même peu avouable, et, pendant les journées du patrimoine, il devient reconnaissable d'une manière ostensible, il semble nous unir dans une même communauté. Tout peut alors être montré au regard de l'autre, tout ce qui, d'une manière passionnelle, a été l'objet de la protection, de la réfection, en somme de cet

entretien presque obsessionnel des traces du décor des temps anciens. C'est la démonstration publique, émouvante, des liens sentimentaux avec un passé que nous pouvons nous représenter au temps présent, grâce à la puissance métaphorique des lieux et des objets. Mais cette actualisation d'un décor du passé peut se suffire à elle-même. Répond-elle au besoin de vivre le quotidien de notre époque présente dans un cadre anachronique ?

Des lieux encore abandonnés, des friches, des églises et des moulins dégradés, semblent moins attirer l'attention parce qu'ils sont les symboles d'une impuissance de la conservation patrimoniale. La restauration acharnée se présentant comme une victoire sur le dépérissement des campagnes ou des quartiers urbains, tout ce qui évoque la ruine apparaît comme l'échec de la communauté à produire une belle image publique du patrimoine. Pourtant les vestiges, plus que les sites reconstitués, provoquent cette étrange nostalgie qui laisse la mémoire vagabonde. Le tabou contemporain de la ruine se fonde au contraire sur la volonté affichée de subordonner le « devoir de mémoire » à l'ostentation patrimoniale. Les décombres, les traces de délabrement, passent pour des signes de déchéance d'un territoire à tel point que le travail de sauvegarde devient prophylactique. Quand les usines désaffectées sont restaurées, elles sont le plus souvent utilisées comme des centres culturels qui accueilleront de l'art contemporain. C'est une manière de prouver que la patrimonialisation n'est pas seulement rétrospective, qu'elle permet de multiplier les nouveaux théâtres des aventures artistiques de l'anticipation. Des bâtiments en ruines peuvent servir de décor, mais il faut que ces « ruines » n'aient pas vraiment l'air d'en être, il faut qu'elles fassent décor. Les vestiges abandonnés aux orties sont condamnés à la disparition, tels les cimetières oubliés de nos mémoires perdues.

Le sentimentalisme patrimonial

Pourquoi ce qui n'est pas l'objet de la sauvegarde patrimoniale serait-il « sans âme » ? Les pratiques de la conservation finissent par engendrer des effets de similitude. « Refaire à l'identique » produit logiquement du semblable, l'authenticité d'origine recherchée n'étant pas la garantie supposée de ce qui aurait « une âme ». Les demeures retapées, les vieux objets dérouillés, les vergers médiévaux recréés, les statues blanchies sur les places des bourgs... confectionnent un paysage rural qui, au cours des voyages de l'été, se déploie comme une panoplie d'identités régionales. La seule incongruité, c'est la ruine inconnue, celle qui n'est pas devenue un site touristique visité pour son histoire. Quel Conseil général choisirait aujourd'hui de montrer sur une affiche départementale un paysage qui ne représente pas les fruits de la restauration patrimoniale ?

L'esthétique de l'abandon n'est pas à la mode. La perfection du décor sert à suggérer la présence vivante de tous les habitants qui, au fil du temps, consacrent leur énergie et leur argent à blanchir ce qu'ils ont accumulés.

Le sentimentalisme patrimonial entraîne un consensus politique fondé sur une représentation publique, pérenne, de la cohésion de la société. La stimulation qui l'anime permet de laisser croire qu'on fait tous la même chose et qu'on est satisfait de faire ainsi. Cette entreprise de pacification s'impose d'elle-même, elle subordonne l'expression des conflits à l'angoisse unique de la disparition. Impossible de critiquer un tel sentimentalisme ! Ce serait s'attaquer à l'amour que nous devons avoir pour tout ce qui a une âme. Il s'agit bel et bien d'un culte. Dans bien des bourgades, la multiplication des lieux protégés par la règle du périmètre qui entoure un bâtiment inscrit sur l'Inventaire des Monuments historiques légitime ce culte de la conservation en lui offrant la possibilité d'une perpétuelle inscription territoriale de ses excès. Pareille mise en scène de la sauvegarde devient la base de ce consensus politique autour d'une valeur unique, celle du respect d'un passé formalisé par une monotonie patrimoniale grandissante. Sans doute est-ce le sentiment commun d'une certaine préservation de soi-même qui l'emporte dans un monde où l'incertitude de l'avenir est tempérée par l'assurance de ce qu'on a acquis et qu'on ne veut pas perdre.

À notre époque où la conservation du patrimoine fait l'objet de tous les soins, l'inquiétude que provoque sa dégradation ou sa disparition, peut venir maintenant de l'invasion par la masse des touristes des sites naturels comme des lieux historiques. C'est un étrange paradoxe ! L'objectif démocratique le plus commun des politiques culturelles est celui de l'accès à la culture pour tous, et, par conséquent celui, plus mercantile, d'une certaine rentabilité possible des sites et des monuments. Les afflux de touristes sont la preuve de la consécration d'un lieu ou d'un bâtiment patrimonial, de la réussite de leur mise en valeur. Mais les touristes peuvent devenir la cause d'une certaine calamité de la sauvegarde par leurs comportements et surtout par leur quantité croissante. Il y a déjà longtemps que les ruines de Pompéi sont menacées par les dégâts que produisent les visiteurs. Des mesures de préservation ont été prises. Les grottes de Lascaux ont été reconstruites « à l'identique » pour sauver d'un péril inéluctable le modèle d'origine, celui qui demeure encore aujourd'hui le certificat de garantie de l'authenticité du site. D'autres copies peuvent être réalisées, même sur d'autres territoires que celui de la Dordogne. Et il y a un certain temps, l'information circulait que le Mont Blanc lui-même était susceptible d'être abîmé par les afflux de marcheurs durant l'été. Un maire de la région a déclaré que le Mont Blanc se méritait, qu'il ne devait pas être accessible aussi facilement. Telle

pourrait bien être la devise du futur : le patrimoine se mérite, il ne doit pas être accessible sans « montrer patte blanche ».

Mais les touristes préfèrent les sensations fortes que provoquent le Mont Blanc ou le Château de Versailles, aux impressions subtiles et variées qu'offrent les paysages de verdure et les friches industrielles dans les différentes régions de France. S'il n'est pas envisageable de multiplier les copies des sites les plus célèbres, pour répondre aux impératifs de leur conservation optimale, faut-il en arriver à sélectionner les visites des touristes eux-mêmes ? Serait-il alors souhaitable de « moraliser » les rapports sociaux aux patrimoines en développant une écologie de leurs usages ? Il est difficile d'imaginer que l'on puisse faire appel aux valeurs morales pour les protéger de la masse des touristes sans rétablir une certaine conception de la « sacralité » des bâtiments patrimoniaux. Depuis quelques décennies, la polyvalence de leurs usages vient de leur désacralisation, rendue nécessaire pour démontrer que toute construction, qu'elle ait eu une fonction civile ou religieuse, est digne d'une consécration patrimoniale. Les églises elles-mêmes peuvent servir de salles de bal ou de lieux d'exposition. Et bien souvent les maires ne savent plus trop qu'en faire. L'un d'eux a même proposé d'en raser une parce que son entretien coûtait trop cher à la communauté. Qu'il s'agisse de grands monuments qui attirent une foule de visiteurs ou de bâtiments restaurés sans finalité déterminée, le même effet de banalisation culturelle se poursuit avec l'accumulation de tous ces biens patrimoniaux dont la fonction originare ne peut être maintenue au nom du seul respect de l'authenticité historique.

On peut se demander alors si l'état d'esprit qu'implique la patrimonialisation systématique n'est pas en train de produire de nouvelles ruines, celles des bâtiments restaurés qui ne serviront jamais parce qu'il y en a trop. Faut-il espérer des excès mêmes de la conservation patrimoniale un retour des ruines ? Une certaine esthétique de l'abandon s'est aussi développée avec les habitats éphémères, comme les maisons en carton des SDF, qui ont pu faire l'objet d'une exposition publique. Rappelons qu'en l'été 2000, sur le parvis de Notre-Dame, des *homeless* ont été conviés par un artiste à s'installer comme une peuplade de nomades. Ils sont devenus pour quelques semaines des artisans de la vie sociale en situation post-catastrophique, donnant à voir les moyens de survie indispensables au cas où un désastre se produirait. Entre l'Arc de Triomphe et la maison en carton d'un *homeless*, tout peut donc être donné à voir comme objet patrimonial. C'est *la fête du voyeurisme culturel*. Le fait que « tout soit donné à voir », conditionnant ce que nous allons voir, entraîne la perte de cette sensation que les choses elles-mêmes nous regardent. L'équivalence générale des modalités de perception des

choses patrimoniales – ce qu'on pourrait appeler « la mentalité patrimoniale » - finit par exclure l'éventualité de rencontrer la moindre incongruité susceptible de provoquer la curiosité et surtout la colère.

Même si nous pouvons nous convaincre que nous ne sommes pas là « en touriste », ce que nous partageons, ce ne sont que les effets d'une institutionnalisation du sens qui nous habitue à nous convaincre de la rationalité conventionnelle de nos goûts. Les divergences de perception, les rejets ou les éloges, nous les exprimons comme des points de vue qui devraient nous différencier. Mais avec l'exhibitionnisme culturel contemporain, fondé sur le principe de la surexposition, comment notre regard pourrait-il encore remarquer la singularité de ce qu'il voit ? Les choses ne nous regardent plus, nous apprenons à les voir en miroir de nous-mêmes afin que les choses ne soient plus que des objets culturels. Tout ce « qui fait culture » est ainsi destiné à être présenté au regard public pour satisfaire la jouissance collective d'une organisation spéculaire à laquelle rien ne devrait échapper. Ainsi s'accomplit la capture de notre regard.

L'arrêt sur le temps

Le patrimoine a toujours été la défiguration du rêve. En obéissant à des règles de classification, la condensation des traces perd sa puissance d'étrangeté. Cette étrangeté qui nous fascine, qui nous inquiète, lorsqu'un songe vient de nous éveiller, le patrimoine tente d'en faire la pâle copie en présentant les témoignages d'un passé recomposé. Si le rêve est en mesure de figurer notre destinée par une surprenante collision temporelle, le patrimoine nous laisserait croire que l'histoire reste le récit d'un désir confisqué, d'un récit volé à la mémoire. Heureusement, la mémoire a un redoutable penchant pour la catastrophe, elle adore son propre trou, elle vénère ses confusions. Si elle s'en remettait à l'ordre patrimonial, elle n'aurait plus le loisir de lui jouer des tours, elle serait soumise à son unique volonté de restitution. Son immatérialité lui donne un avantage : elle peut ne rien révéler des ruses qu'elle pratique en prenant l'oubli pour complice.

Le devoir de mémoire a donné une force pathétique au grand décor des sanctuaires de la restauration du passé. Pareils assauts de la mauvaise conscience, pareilles irruptions de fausse culpabilité ont bouleversé l'ordre de la transmission. Point ne fut besoin de métaphysique, et encore moins de religion, pour que l'apothéose de la rédemption vienne couronner les ruines du passé depuis que celles-ci, partout, ont été redressées. Les sites conservés et les mémoires réhabilitées se doivent d'être propres ! Mémoires blanchies en miroir des monuments astiqués. La transparence de la commémoration acharnée porte ses fruits quand elle permet le repos des consciences grâce à l'image rassurante d'un monde qui n'a plus rien à se reprocher. L'engagement politique, cette valeur civique qui

apparaissait comme une fleur fanée dans la recomposition du paysage éthique, suite à la déconfiture des idéologies, a trouvé lui aussi sa voie de retour, en cette vaste offensive lancée pour la réhabilitation des oubliés de l'histoire contre l'impunité des tyrans. Sans doute était-ce louable de torturer la bonne conscience de l'histoire, de révéler publiquement tous les crimes impunis, mais ce travail de remémoration a fini par provoquer un arrêt définitif sur le temps. Le présent meurt quand seule l'actualisation perpétuelle du passé incite à réécrire sans fin l'histoire.

Puisqu'en somme l'histoire est finie, il suffit de se consacrer à la revisiter de manière à ce que les réhabilitations se multiplient pour rester persuadé qu'elle a un sens parce que, justement, celui-ci nous a été confisqué. Et cette jouissance de la rétrospective se fait dans un décor patrimonial de plus en plus soigné, dont la douce blancheur de sa restauration est là pour conjurer toute hantise de la catastrophe, ou la peur tenace de la disparition. Revers apaisant des menaces du désastre, le patrimoine est à l'image des villages fleuris en été. Pour que règne l'assurance d'un bonheur inébranlable, il faut que les façades blanchies et les ronds-points décorés révèlent, par leur magnificence artificielle, combien le temps des malheurs est derrière nous.

À Soulaines d'Huys, dans l'Aube, le bourg a fait l'objet d'une restauration patrimoniale particulièrement soignée depuis que son territoire accueille l'un des plus grands dépôts de déchets nucléaires. L'argent remis à la municipalité pour avoir accepté de prendre un tel risque a servi, en majeure partie, à faire de ce bourg un véritable modèle d'exhibition patrimoniale. Avec ses innombrables fleurs déposées dans des vasques en terre cuite ou dans de petits abreuvoirs en chêne, ses lampadaires à l'ancienne, avec ses plaques sur lesquelles sont indiqués en lettres dorées les noms des rues, et ses pancartes présentant des informations mémorables, ce décor théâtral offre une lecture inattendue de l'histoire reconstituée d'un bourg qui n'était pas destiné à vivre pareille mise en scène de sa recomposition. Peu à peu, l'impression de marcher dans un village reconstruit après une terrible catastrophe finit par s'imposer. À quelques kilomètres, le dépôt de déchets nucléaires se visite aussi. Transparence post-archéologique oblige : les restes périlleux des sociétés modernes ne demeurent pas dérobés au regard du public. Cette surprotection patrimoniale semble vouloir signifier que si le risque zéro n'existe pas et qu'un terrible désastre se produit, il sera toujours possible de revivre « comme avant ». Le bourg est pétrifié pour que perdure l'image immuable de son authenticité : que la catastrophe ait déjà eu lieu ou qu'elle advienne un jour, cela revient au même puisque la figure idéalisée de la survie est offerte à ses habitants, et aux touristes, grâce au parfait trompe-l'œil de la

conservation patrimoniale. Le slogan promotionnel de la municipalité pourrait être : « le patrimoine sera le grand vainqueur de la catastrophe ». La conjuration de l'angoisse d'un avenir trop incertain est devenue la finalité essentielle de la prospective patrimoniale. Toutefois la sérénité mortifère qui nous envahit lors de la traversée de ce bourg laisse penser que la jouissance procurée par la vision d'une conservation aussi exemplaire n'a pas toujours un effet thérapeutique. Et la nuit, lorsque les camions apportent les déchets nucléaires, avec les hommes en combinaison blanche qui s'affairent, recommence dans le secret des ténèbres le théâtre d'une fiction de la réalité cachée. Ce que le futur nous réserve est déjà là, stocké.

Comment cette jouissance collective d'un *arrêt sur le temps* est-elle devenue l'expression la plus commune de la conservation patrimoniale ? Faut-il croire que le patrimoine conjure effectivement la hantise des catastrophes ? Avec ses mises en scène locales, *la revisitation de l'histoire* apparaît comme une activité touristique rassurante. Elle permet des *voyages rétrospectifs*, en dévoilant combien ce qui a été demeure non seulement digne du plus grand intérêt mais témoigne aussi des craintes présomptives que nous réserve l'avenir. Cette restitution parfois si glaciale du passé semble bien être l'objet de la gestion des mémoires collectives, tel le modèle d'une représentation futuriste de la postérité. Aux antipodes d'une apologie du progrès, on assiste avec un semblable engouement pour les atmosphères patrimoniales, à la confirmation ostensible d'une méfiance inavouable à l'égard de ce que les sociétés modernes sont capables de produire pour les temps futurs.

La transmission rétroactive

Ce qui prédomine, c'est la scène rétroactive de la transmission. Il est plus aisé de transmettre ce qui l'a déjà été. Prenant ce qui s'est passé dans l'histoire comme objet d'un oubli ou d'une occultation, l'organisation contemporaine de la transmission impose une mentalité procédurière plutôt qu'elle ne suscite le goût traditionnel de l'archéologie. La reconstruction du sens de l'histoire, parfois douteuse, sert surtout à légitimer la restitution patrimoniale. Par cette stratégie d'un retour sur lui-même, l'ordre actuel de la transmission s'octroie le pouvoir de figurer ce que le futur devrait être sans devoir en donner la raison. Sa capacité d'anticipation n'a rien de visionnaire, elle le tire de sa propre obsession d'une « *marche en arrière* », neutralisant la peur du futur grâce à l'exhibition d'un passé recomposé qui perdure. La question insidieuse : « que diable devrions-nous transmettre aujourd'hui ? » pourrait bien nous laisser perplexe. Comment décider au temps présent de ce qui restera dans les siècles à venir ? Pour faire oublier toute absence de perspective future, *la vitesse de patrimonialisation* investit la scène publique. Rien

n'échappe plus à la consécration patrimoniale. Les habitants des villages et des petites villes exercent quotidiennement leur activité patrimoniale en soignant jusqu'à l'excès leurs habitats, leurs places, et leurs ruelles. Ce qui est transmis comme représentation du temps présent, c'est l'image d'un passé rendu munificent par sa surabondance. Toute création contemporaine doit immédiatement prendre la couleur du passé solennel. L'encadrement patrimonial permet justement d'intégrer ce qui est construit aujourd'hui au même titre qu'une œuvre emblématique du passé. D'une manière purement machinale, il produit ainsi une réduction à l'identique de ce que pourraient être les signes du futur, abandonnant tout recours à ce lien sentimental que suscite la nostalgie.

La gestion collective de la transmission assure sa propre finalité contre l'éventualité de son accident. Façon de se persuader que la catastrophe n'aura pas lieu. Mais le décor ne suffit pas : ce ne sont pas seulement les sites visibles qui font l'objet d'une restauration acharnée, l'ensemble des traces immatérielles constitue, par leur stockage, un potentiel incroyable de preuves pour les opérations futures de remémoration. Ces traces déjà tenues pour mémorables ne présentent aucun risque de disparition, leur accumulation est la démonstration d'une lutte incessante contre l'oubli. Qu'elle soit visible ou qu'elle soit virtuelle, pareille entreprise de conservation n'obstrue ni les territoires ni les mémoires, elle finit curieusement par créer son propre effet d'apesanteur. Ce qui est sauvegardé demeure tellement disponible que la transmission devient le certificat général de garantie d'un présent qui prendrait immédiatement valeur de passé. Contre cette autosuffisance, affirmer que la destinée de la transmission nous échappe, même si nous nous évertuons à en construire le sens, paraît presque immorale face à l'impératif universel d'un « devoir de mémoire ». Aucune société, aussi bien organisée soit-elle, ne peut pourtant prétendre gérer par avance ce qu'elle transmet.

Proposées en miroir de soi, de la société dans laquelle nous vivons, les traces matérialisées par des monuments, des œuvres d'art, des textes, forment le tableau quotidien de ce qui est, de ce qui restera. La réflexivité patrimoniale convainc chacun de sa présence au monde. Si je ne sais pas ce que je fais sur la terre, si le monde me paraît insensé, le décor patrimonial qui m'est renvoyé en miroir de moi-même, m'impose la prééminence d'un sens donné au temps qui file. Le patrimoine aurait ainsi la faculté de m'actualiser, de me rendre présent au monde au moment même où je suis plongé dans le désarroi. Je ne deviens pas objet patrimonial – quoique cela puisse se produire – j'entre dans l'empire d'une conservation rétrospective qui abolit les angoisses d'un devenir insensé. La réflexivité n'est-elle pas

le piège de la pensée ? Elle suppose que toute aventure de l'esprit commence par l'acte de se saisir en miroir de soi-même. Ce qui permet d'afficher un fondement universel pour les sociétés : les idées qui adviennent, que nous pourrions avoir, circuleraient à partir de leur disponibilité patrimoniale. Elles attendraient de prendre forme dans un décor de société qui leur servirait de miroir. De même, une société s'offrirait toutes les chances de mieux assurer son devenir en ne cessant jamais de se saisir en miroir d'elle-même. Voilà ce qui nous est imposé depuis Hegel : sans la réflexivité, point de salut ! Pareil principe d'auto-conservation étant devenu une source de jouissance inépuisable, il serait impossible de s'en écarter sans courir le risque de sombrer dans l'irrationalité. L'avantage indéniable de la réflexivité est de nous laisser croire en une construction perpétuelle du sens et de sa conservation. Quand le devenir n'est plus que le produit d'une réflexion rétro-spéculative, la conquête d'une intelligibilité future semble se réaliser seulement grâce à la perfection d'un ordre spéculaire prometteur de cette jouissance morbide que procure son immuabilité.

Il y a une antinomie entre les conceptions actuelles de la conservation du patrimoine matériel et la labilité des mémoires collectives. La sauvegarde des mémoires se soutient d'une liberté d'interprétation, d'une pluralité de leurs modes d'expression, d'un certain jeu avec les identités. Ainsi peut-on parler de « théâtres de la mémoire » comme si les scènes de reconstitution orale pouvaient engendrer leurs propres péripéties au temps présent. La mémoire reste fondamentalement liée à l'imaginaire, elle ne se mesure pas toujours à une authenticité originaire, elle ne cesse de dévoiler ses propres possibilités d'actualisation. Une question fondamentale reste donc celle des finalités données à la collecte de ces « patrimoines immatériels ». La seule finalité peut-elle être celle de préserver l'authenticité d'une ou de plusieurs traditions pour la ou les transmettre ? Est-ce qu'un « nouveau travail » sur les patrimoines immatériels n'engage pas des modes de réflexion sur les pratiques contemporaines de la conservation ? Nous voulons dire par là qu'il est désormais nécessaire de prendre en compte les manières dont, au cours des années passées, les gens, les communautés ont traité la conservation et la représentation de leurs mémoires. Toute approche ethnographique ne peut donc, selon nous, se départir d'une réflexion épistémologique. L'enjeu est de partir des effets mêmes de la réflexivité pour saisir comment survivent les gens et les communautés « muséographiés ».

L'avenir des patrimoines

Comment les architectes sont-ils en mesure de penser le futur d'une ville ? La légende raconte que *Lucio Costa*, le célèbre architecte brésilien, a proposé son projet de Brasilia en dessinant un avion sur un

simple bout de papier... Il est vrai qu'il semble plus aisé de partir de rien pour ériger une cité. Imaginer le futur *ex nihilo* permet de ne point se heurter à la présence de ce qui est déjà là. Et ce n'est pas comparable à la *tabula rasa* qui, elle aussi, reste un moyen d'envisager l'avenir sur les décombres d'un passé anéanti. Quand on sait aujourd'hui combien la puissance des patrimoines gouverne la métamorphose urbaine, force est de constater que l'imaginaire des architectes se mesure plutôt à la fiction du vide et que celle-ci leur est essentielle pour augurer du possible. Avec les projets du Grand Paris, la tendance est à garder au mieux « l'existant ». Les architectes semblent s'évertuer à vouloir mettre en valeur ce qui est déjà là en « optimisant l'existant ». En ce sens, ils adopteraient plutôt une attitude négatrice du vide. Leur but n'est pas de se retrancher derrière ce qui peut « faire patrimoine » mais d'imaginer ce qu'introduit leur intervention dans l'espace urbain à partir de ses potentialités. Plus que jamais, il faut que l'accomplissement de l'œuvre architecturale et urbanistique représente une idée du futur, de ce que pourrait être « la cité de demain ». Peut-on alors continuer à croire au génie de l'architecte, génie dont les intentions visionnaires peuvent faire peur, parce qu'il engage le destin des habitants d'une ville ? Est-ce sa capacité singulière d'anticipation qui lui donne l'assurance de sa griffe internationale ?

Le regard que nous pouvons avoir sur de grands chantiers dans une ville nous invite à présumer que la restructuration de l'espace urbain est le résultat d'une volonté politique. Idéalement, le chantier, tel l'accomplissement d'un projet, serait la démonstration publique de l'acte de penser le devenir de la ville. Les représentations du passé et du futur de la ville seraient occultées par la fébrilité des travaux présents comme si « l'épaisseur du temps » risquait d'être un obstacle à la construction nouvelle, alors que « dans toutes les villes on ressent les lieux par le temps qui s'y est concentré » (*Christian de Portzampac*). Si l'architecte prend en considération l'histoire d'un territoire ou d'un édifice, il ne le fera qu'en préservant l'idée de patrimoine comme une représentation commune rassurante. Mais il aura toujours besoin de parler du « vide » ou de « l'informe », car une semblable « incantation conceptuelle » lui permet de simuler un ébranlement possible de la dimension patrimoniale du lieu ou du bâtiment qu'il va traiter. Le patrimoine forge une stabilité des liens spatiaux par sa seule présence. Il sert de référent temporel durable. Seulement la reconfiguration d'un territoire urbain entraîne la mise en œuvre d'une dimension projective du patrimoine, nécessaire à la reconnaissance publique des métamorphoses d'une ville. Comment les signes architecturaux contemporains peuvent-ils se combiner avec les restes édifiants de la conservation patrimoniale ? L'enjeu esthétique est-il de construire le patrimoine de demain ?

Les œuvres architecturales les plus récentes qui ont été créées dans les villes de l'Europe répondent à l'esprit patrimonial caractérisant notre époque. Une œuvre futuriste peut s'inscrire dans l'espace urbain des quartiers historiques d'une ville. Dans les grandes agglomérations, l'effet de centralité se cristallise parfois autour d'un reste patrimonial magnifié par un architecte contemporain. Plus la ville affiche le triomphe de sa conservation, plus elle risque de se replier dans la réflexivité patrimoniale qui provoque l'atavisme. Ainsi, bien des citoyens s'exclament avec nostalgie quand ils parlent du « Paris d'avant », de leur quartier qu'ils ne retrouvent plus tel qu'ils se l'imaginent encore. Et ces mêmes citoyens vivent alors dans une cécité volontaire lorsqu'ils refusent tout changement aussitôt pris pour une atteinte violente à leurs habitudes de perception. Même si l'architecte « répare » les manques et les failles de l'espace urbain, il est d'abord celui qui impose sa vision du futur de la ville. Son imaginaire se heurte aux représentations habituelles des citoyens. Pourtant, si Paris continue d'être un mythe, sans doute faut-il penser que celui-ci garde une certaine plasticité, une capacité d'absorber ce qui pourrait en modifier la teneur. À son époque, le centre Beaubourg a fait scandale. Paris, aujourd'hui, sans Beaubourg ne serait plus Paris. Toutes les œuvres d'architecture contemporaine, même si elles provoquent des rejets violents, finissent par être acceptées du grand public. Il en est de même pour les œuvres artistiques in situ. Les colonnes de Buren furent considérées par bien des gens comme un sacrilège, désormais, ces mêmes personnes manifesteront leur mécontentement si elles étaient retirées du Palais Royal. Même si les critiques du Musée du quai Branly, construit par l'architecte *Jean Nouvel* sont innombrables, l'œuvre est déjà intégrée à la capitale comme l'un des plus beaux symboles des temps futurs. Le Grand Paris après le Forum des Halles, révèle combien les architectes sont appelés à imaginer les transformations de l'espace urbain, à « penser la ville » de demain, et à ne point se limiter à la seule construction de nouveaux édifices qui servent de symboles du futur.

Freud disait que s'il devait choisir une ville pour représenter l'inconscient, il ferait le choix de Rome. La superposition des traces patrimoniales donne au temps son « épaisseur ». Et la métaphore originelle de la ruine est chère à certains architectes parce qu'elle figure une fiction d'archéologie urbaine. L'architecte *Antoine Grumbach* disait que la ville nouvelle qu'il voudrait construire serait « les ruines d'une ville qui aurait existé avant la ville nouvelle ». Ce seraient les ruines d'une ville qui n'a jamais été, les traces d'une mémoire qui n'a pas de lieu propre. Que devient le mythe que représente une ville au rythme de ses transformations urbaines ? Le

mythe de Paris ne se fonde pas seulement sur la constellation des représentations du passé, il puise aussi sa dynamique symbolique dans la mise en perspective du futur de l'agglomération parisienne. L'imaginaire des architectes met-il en abyme ce mythe comme si les traces mnésiques collectives et individuelles pouvaient indéfiniment se superposer, de la même façon que les images se condensent dans un rêve ? Dans le cas du Grand Paris, la recherche d'un effacement possible de la séparation que produit la réalité morphologique des périphéries entraîne l'éventualité d'un véritable changement dans les représentations collectives de Paris. Contre le bastion symbolique que constitue tout centre patrimonial, les métamorphoses urbaines obligent le développement d'un polycentrisme. Quand *Jean Nouvel* déclare : « Paris, ville mythique, ne doit pas se laisser déborder par des questions urbaines irrésolues », il laisse entendre que le mythe de Paris doit contaminer par son *aura* les mille communes que constitue l'agglomération parisienne. La puissance mythique d'une ville peut-elle triompher du risque de son enfermement patrimonial ?

Hélène Hazfeld (ministère de la Culture et de la Communication)

Comment prenez-vous en compte la diversité de ces patrimoines et de ces mémoires ? Quelles alternatives pouvez-vous imaginer au fait que nous ayons une sorte de consensus, peut-être un peu mou, un peu facile sur ces questions de patrimonialisation ? Est-ce que c'est le conflit, est-ce que c'est la reconnaissance d'une diversité d'ordre culturel, est-ce que c'est de voir une forme de dialogue, d'interculturalité de ce qui se circulerait entre les façons de penser, de vivre des expériences des personnes ?

J'aurais une deuxième question qui est de savoir dans quelle mesure cette réflexion sur les prisons et les personnes qui y vivent modifie la pensée du patrimoine dans la mesure où nous avons là des lieux d'exclusion, des marges sociales. Peut-il avoir dans ces lieux une forme de reconnaissance du patrimoine ?

Henry-Pierre Jeudy

Pour la première question sur la diversité des patrimoines, il y a une trentaine d'années, dans les guides touristiques ont été introduits l'architecture industrielle, les friches mais cela s'est fait dans le même état d'esprit que cela valait bien, par exemple, une église ou un château féodal. La diversité existe, elle est certainement un moyen de faire bouger la notion de patrimoine. En même temps, le processus de patrimonialisation uniformise la manière dont cela s'est produit. Le problème c'est le champ sémantique du patrimoine qui est très fermé. Il y a tout un vocabulaire ainsi qu'un état d'esprit. Or, la diversité pourrait ébranler ce mouvement mais ce n'est pas le cas. Au contraire, nous assistons à une uniformisation du discours sur la mise en patrimoine de ces lieux et de ces objets.

La diversité, quand il s'agit des mémoires collectives, est plus active. Là, il y a des conflits qui ne sont jamais résolus ; heureusement d'ailleurs ! Il y a des tensions qui peuvent exister dans la manière d'interpréter tel ou tel fait historique par tel ou tel groupe ethnique. Dans la mesure où les mémoires collectives ne sont pas soumises à une logique patrimoniale, les lignes effectivement bougeront. S'agissant de la deuxième question, c'est compliqué dans la mesure où l'interrogation que nous avons est ramenée une fois de plus au mécanisme mental du patrimoine.

Xavier Bailly (Association nationale des animateurs de l'architecture et du patrimoine des Villes et Pays d'art et d'histoire)

Dans la prétention qui pourrait être la nôtre de maintenir ou tenter de maintenir vivant un patrimoine, comment voyez-vous la possibilité de résoudre la contradiction entre patrimoine et mémoire ?

Henry-Pierre Jeudy

Je vais vous répondre à l'inverse, j'espère qu'elle ne sera jamais résolue ! C'est d'ailleurs la seule chance pour les patrimoines, cette contradiction, de ne pas sombrer dans la pétrification. Si les patrimoines n'entraînent pas une société dans une forme pétrifiante, c'est grâce à la résistance des mémoires collectives. Heureusement !

Patrimoine et citoyenneté

Xavier de la Selle

Directeur du Rize, centre mémoires et société à Villeurbanne

Patrimoine et citoyenneté sont des catégories intellectuelles abstraites. Évoquer les relations croisées que ces deux notions peuvent entretenir devrait relever d'abord d'une approche philosophique et scientifique. C'est pourtant de manière pragmatique que je souhaite évoquer la question, en m'appuyant avant tout sur mon expérience professionnelle. Je vais donc aborder le sujet qui m'a été proposé, non pas en tant que théoricien, mais comme le praticien qui se pose des questions sur la finalité de son action et qui cherche une légitimité théorique à la politique publique à laquelle il doit contribuer. Les quelques réflexions qui suivent procèdent tout à la fois d'une analyse de la pratique et de quelques lectures de la littérature professionnelle et scientifique.

Dernière précision introductive : il ne sera pas question ici de la citoyenneté comme thématique du patrimoine, c'est-à-dire le patrimoine de la citoyenneté compris comme les lieux où s'exercent les droits du citoyen. « Patrimoine et citoyenneté » était en effet le thème proposé pour les Journées européennes du patrimoine de 1999, qui visaient à souligner la dimension culturelle de la pratique de citoyenneté. Il s'agissait alors de valoriser les lieux où s'est construite la citoyenneté au cours de l'histoire ou les édifices qui l'incarnent.

Patrimoine contre citoyenneté ? La critique du tout-patrimoine

Depuis le début des années 1980 et l'extension infinie du champ patrimonial, on a vu se développer une critique de cette évolution inflationniste. Cette posture contestataire, partagée par de nombreux universitaires, est souvent, d'abord, un plaidoyer pour le rôle des chercheurs, le regard scientifique, l'approche de l'expert. Le patrimoine est présenté comme « réactionnaire, grégaire et bénisseur alors que l'histoire est démocratique, collective et raisonneuse. »¹. À l'émotion patrimoniale, symptôme du repli identitaire et expression nostalgique des intérêts communautaires, on oppose la raison scientifique, en phase avec les institutions publiques nationales. L'historien est celui qui « maintient ouvertes les controverses citoyennes » (Benjamin Stora)².

¹ Jean-Pierre Rioux, « L'art à l'école : le patrimoine », *Beaux-Arts magazine*, décembre 2002.

² B. Stora, « La France et ses guerres de mémoire », dans *Les Guerres de mémoires*, Paris, 2008, p.12-13.

Cette attitude ne fait pas consensus dans la communauté scientifique. Si des historiens comme *Pierre Nora* ou *Jean-Pierre Rioux* sont particulièrement sensibles au problème posé par la subjectivité mémorielle et la remise en cause du rôle de la discipline historique dans le débat citoyen, sociologues et anthropologues tiennent un autre discours.

Pour s'intéresser au patrimoine comme processus et comme pratique, des chercheurs comme *Michel Rautenberg*, *André Micoud* ou *Olivier Givre* ont bien analysé les dynamiques sociales à l'œuvre dans la production patrimoniale. Leurs travaux permettent de bien distinguer les modalités qui relèvent des politiques publiques (production scientifico-administrative) et celles qui sont portées par des groupes sociaux. Dans la production « par le bas », la conscience patrimoniale se construit dans la réaction aux effets du temps et de l'histoire. *André Micoud* parle alors du patrimoine comme matière à la « multiplication des propres » : ce qui est propre au groupe est institué pour être transmis, afin que le groupe perdure. Le problème est de savoir qui possède la légitimité de les authentifier.

Il y a donc bien un jeu d'acteurs, des rapports de force plus ou moins explicites entre institutions, pouvoirs politiques, experts et citoyens. Les deux manières de désigner le patrimoine se sont progressivement complexifiées ces trente dernières années. D'un « État tutélaire qui a constitué son trésor public (biens museaux, monuments historiques) », on est passé à un État partenaire qui contractualise avec les autres « avocats du patrimoine » (collectivités, organismes publics, offices de tourisme, associations de militants...). Le politologue *Philippe Dujardin* analyse ainsi le cas du label « Villes et pays d'art et d'histoire » : un temps de transition entre les deux moments du politique : celui de la patrimonialisation accordée ou octroyée et celui d'une patrimonialisation co-construite³.

La patrimonialisation citoyenne

L'explosion patrimoniale autrefois dénoncée peut donc être regardée comme l'expression d'un véritable enjeu démocratique. L'élargissement thématique du patrimoine s'est accompagné d'une extension géographique avec l'instauration par l'Unesco d'un patrimoine culturel mondial en 1972, qui consacre le postulat selon lequel l'humanité a des intérêts et des biens communs. Cette évolution soulève la question du statut et de la gouvernance de la collectivité à qui appartient ce bien commun : comme le souligne

³ P. Dujardin, « Le temps du label », dans *Des patrimoines habités. Villes et pays d'art et d'histoire en Rhône-alpes*, Genouilleux, éd. La Passe du vent, 2009, p. 118-119.

Michel Melot⁴, « les biens communs de l'humanité [...] ne cessent de poser problème aux juristes, confrontés à ce paradoxe d'un bien sans propriétaire [...] Y a-t-il un patrimoine sans pater ? ».

Mais plus encore que cette ouverture mondiale, c'est l'institutionnalisation du patrimoine culturel immatériel par la convention de l'Unesco de 2003. Au-delà du rééquilibrage politique (monuments historiques des pays du Nord versus traditions orales des pays du Sud), ce mouvement des années 2000 (la France a approuvé la convention en 2006) organise un nouveau processus de désignation du patrimoine : « Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. » (Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, article 2).

Olivier Givre considère « qu'on est passé du patrimoine comme objet à la patrimonialisation comme processus » et que « le patrimoine fait maintenant partie de ces « tiers-objets » qui construisent des rapports entre des institutions et des populations, des décideurs et des habitants... ». Parlant d'un passage de « l'évidence à l'expérience patrimoniale »⁵, sa réflexion sur les conséquences de la dématérialisation du patrimoine le conduit à poser des questions qui, en définitive, sont celles de la place accordée aux citoyens dans la négociation autour du patrimoine. Mettre les acteurs engagés dans la promotion de leur patrimoine en capacité d'agir, faire en sorte que ce patrimoine fasse l'objet d'une véritable appropriation, cela suppose des médiations.

Qui fait patrimoine : le rôle des institutions culturelles

Acteurs de la médiation, les équipements publics à vocation patrimoniale ont parfois fait l'objet de critiques. L'anthropologue Octave Debarry, par exemple, a développé l'hypothèse selon laquelle « les lieux de mémoires et les musées se multiplient pour permettre l'oubli »⁶. Derrière la posture provocatrice, il y a une interrogation profonde sur la capacité qu'ont les institutions culturelles à travailler avec les populations de leur territoire. Comment peuvent-elles participer à la construction d'une interprétation commune du

⁴ M. Melot, « Le patrimoine illimité », *Medium*, n° 24-25 (spécial Frontières), juillet-décembre 2010.

⁵ Olivier Givre, « De l'évidence à l'expérience patrimoniale », dans *Des patrimoines habités. Villes et pays d'art et d'histoire en Rhône-alpes*, Genouilleux, éd. La Passe du vent, 2009, p. 54-55.

⁶ O. Debarry, *La fin du Creusot ou l'art d'accueillir les restes*, Paris, 2002, p. 135.

patrimoine en produisant un discours partagé (ou partageable ?) entre les diverses entités sociales ?

Il faut des lieux ou des structures, dit *Guy Saez*, qui permettent de faire s'exprimer « la pluralité des histoires, des regards, des modes d'appropriations ».⁷

Pour une structure publique, le point de départ est très certainement la notion de citoyenneté, c'est-à-dire les habitants du territoire considérés d'abord comme des citoyens avant d'être des publics. Dès lors, la question immédiate est de savoir comment concilier la revendication communautaire et la dimension collective. Si l'on suit la juriste *Jacqueline Costa-Lascoux*⁸, il s'agit de travailler sur la dialectique de l'identité et de la citoyenneté, en jouant sur les passages entre les deux registres : mémoire/histoire, héritage-filiation/adhésion/choix, communauté/concitoyenneté.

Les enjeux liés au dialogue interculturel posent également aux institutions la question de la citoyenneté : les travaux préparatoires à la constitution du groupe d'intérêt scientifique « institutions patrimoniales et pratiques interculturelles » ont bien montré combien il était important pour les structures intervenant dans le champ patrimonial de prendre en compte la diversité des expressions culturelles et de l'articuler avec la conception française de la citoyenneté républicaine⁹. Les politiques culturelles publiques peuvent en la matière s'exercer selon deux axes, vertical et horizontal.

Verticalement, l'action d'un musée ou d'un service d'archives relève principalement d'un enjeu de transmission pédagogique de savoirs. Par la médiation et la vulgarisation scientifique, elle apporte des clés de lecture, pour donner accès, selon la métaphore reprise par *François Ost*, à un « trésor, peut-être, mais dont le sésame reste encore à inventer. L'héritage sans testament dont parle *René Char* »¹⁰.

⁷ G. Saez, « Patrimonialisation du territoire, territorialisation du patrimoine », dans *Des patrimoines habités...*, op. cit., p.100.

⁸ Jacqueline Costa-Lascoux, « Jeunes issus de l'immigration : échapper à l'injonction identitaire », dans Catherine Foret (coord.), *Travail de mémoire et requalification urbaine*, Paris, Les éditions de la DIV, 2007, p.54-55.

⁹ Sur ce projet, voir notamment Hélène Hatzfeld, « Des dynamiques sociales aux pratiques interculturelles », *Culture et recherche*, n°122-123, printemps-été 2010, p. 81.

¹⁰ F. Ost, *Un héritage sans testament : patrimoine et générations futures*, conférence prononcée à l'Unesco le 18 septembre 1998, dans le cadre des Dialogues du XXI^e siècle.

Horizontalement, l'institution invite à la réflexion, propose de co-construire un récit collectif, cherche à faire entendre la pluralité des voix : celles des chercheurs et des citoyens, à faire converger les regards « savants et populaires », celui des experts et celui des témoins. L'objectif de l'action culturelle n'est plus tant la médiation explicitement didactique que la création des conditions d'un débat démocratique et citoyen.

Pour une institution publique à vocation patrimoniale, faire rimer patrimoine et citoyenneté peut représenter une forme d'utopie politique. Mais cet horizon n'est guère différent de celui de la démocratie culturelle¹¹. Conserver et valoriser un patrimoine dans une perspective citoyenne n'est rien d'autre que de trouver les moyens et les méthodes qui mettent les citoyens en capacité de dire ce qui fait pour eux patrimoine et de parvenir ainsi, dans le respect de la diversité de leurs cultures, à « se situer au monde »¹². C'est le défi de la mise en œuvre du programme des muséologies citoyennes¹³ et du développement communautaire dans un pays de tradition républicaine.

¹¹ M. Melot, « L'intérêt commun porté à certains objets ou à certaines œuvres, par des individus qui s'ignorent, donne à la société une mobilité indispensable à l'exercice de la démocratie », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5, p. 5-10.

¹² C'est la mission que se donne le réseau des musées et archives de Tyne and Wear (Grande-Bretagne, région de Newcastle) : « *Our mission is to help people determine their place in the world and define their identities, so enhancing their self-respect and their respect for others* » (<http://www.twmuseums.org.uk/>).

¹³ Voir sur le sujet, par exemple, l'article d'Anik Meunier, « Conjuguer architecture, culture et communauté », *Téoros* [En ligne], 27-3 | 2008, mis en ligne le 07 avril 2010, Consulté le 31 mars 2011. URL : <http://teoros.revues.org/84>.

Enquête nationale sur l'accueil des personnes placées sous main de justice dans les établissements patrimoniaux

Morrad Benxayer

**Adjoint au Chef du département de la politique des publics à la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication
Responsable du pôle Développement culturel**

Le protocole d'accord signé entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice et des Libertés en mars 2009 insiste sur la nécessité de prendre en considération de manière plus significative l'ensemble des personnes suivies par le ministère de la Justice et des Libertés.

Avant de présenter la façon dont le Département de la politique des publics a procédé pour penser et réaliser son enquête, il convient de rappeler les principaux axes d'intervention mentionnés dans le protocole d'accord afin de permettre l'accès à la culture des personnes placées sous main de justice. Ce sont ces axes qui ont, en quelque sorte, nourri les étapes de préparation de l'enquête et son organisation.

Axes d'intervention préconisés par le protocole Culture/Justice de 2009

Parmi les modes opératoires nécessaires pour favoriser l'accès à la culture et aux œuvres artistiques, le protocole privilégie :

1 - La formation professionnelle des acteurs

Elle consiste à sensibiliser les personnels de chaque institution (judiciaire et culturelle) aux spécificités des uns et des autres. Sensibilisation matérialisée par la connaissance des institutions elles-mêmes, leurs modes de fonctionnement et leurs contraintes, la spécificité des publics placés sous main de justice, la découverte de l'offre culturelle dans sa diversité et ses modes de diffusion.

Elle consiste aussi à former professionnellement les personnels de la justice chargés de mettre en œuvre des projets d'actions culturelles et artistiques.

2 - Le conventionnement

Que ce soit pour la mise en place de projets culturels et artistiques, l'accès à l'offre culturelle et artistique des personnels de la justice ou le rapprochement entre les institutions culturelles et les services du

ministère de la Justice et des Libertés, l'exigence de conventionner entre les acteurs de la culture et de la justice afin de formaliser les objectifs, les rôles et les engagements de chacun est présentée comme une condition de réussite du protocole. En d'autres termes, des conventions doivent nécessairement être signées entre les services déconcentrés des deux Ministères (DRAC, DISP ou DIRPJJ).

3 – Le projet culturel

Les actions culturelles ou artistiques doivent obligatoirement faire l'objet d'un projet annuel concerté entre les services de la justice et de la culture. Ce projet, conçu par ces services, à tous les niveaux territoriaux (régional, départemental, local) doit s'inscrire dans le projet de service de chaque établissement. Il fait l'objet d'une validation et d'une évaluation par un comité de pilotage local.

4 – L'évaluation

Les actions menées dans le cadre d'un projet font l'objet d'une évaluation annuelle assurée par un comité de pilotage local. Cette évaluation est fondée sur des indicateurs d'évaluation élaborés en commun par les partenaires locaux, à partir des indicateurs nationaux. Un comité national d'évaluation est en effet mis en place par les deux Ministères pour établir les indicateurs et pour juger de l'effectivité des actions par rapport aux objectifs fixés par le protocole.

Premier état des lieux

À la suite du renouvellement du protocole Culture/Justice, **il importait, dans une première étape, pour le Département des publics de l'ancienne Direction des musées de France, de faire un premier état des lieux des actions mises en place par les musées en direction des publics sous main de justice.**

Entretiens téléphoniques

À cette intention, une enquête téléphonique, s'appuyant sur des informations recueillies en 2001 auprès d'un échantillon de musées, a été lancée entre octobre 2009 et janvier 2010 auprès de 35 musées de France, parmi lesquels on peut citer : le musée de la Vie bourguignonne, le musée des Beaux-Arts et d'archéologie de Besançon, le MUCEM (l'antenne de Paris), l'écomusée du Val de Bièvre (écomusée de Fresnes), l'écomusée de Fourmies, la cité internationale de la BD à Angoulême, le musée d'Art contemporain de Lyon, le musée d'Art moderne de Saint-Etienne et les musées de Grasse.

Cette enquête répondait à deux objectifs :

- d'une part, collecter et identifier la nature des actions menées par ces établissements depuis une dizaine d'années afin d'en établir une première typologie ;
- d'autre part, informer les responsables des services des publics, particulièrement les personnes chargées des publics « empêchés », de la mise en place du colloque « Patrimoine et mémoire collective » afin d'y repérer parmi eux, celles ou ceux qui, en raison des projets qu'ils avaient menés – notamment des actions en phase avec les objectifs désignés par le protocole Culture/Justice –, manifestaient leur intérêt pour le colloque et leur désir d'y intervenir.

L'enquête a été complétée par une collecte de documents de présentation des projets et de bilans, assortis d'une copie de la convention de partenariat lorsqu'elle existe.

Typologie des actions, enjeux des établissements et connaissance des acteurs

La collecte des données et des documents a permis de réaliser une note de synthèse présentant une typologie provisoire des actions menées par les musées en direction des publics placés sous main de justice et exposant des recommandations et des observations plus générales. Notamment, ont pu être dégagés les enjeux, à la fois du point de vue des établissements patrimoniaux et des institutions judiciaires, de l'accès des personnes placées sous main de justice à une offre culturelle diversifiée, ainsi qu'une meilleure connaissance des acteurs – aussi bien de la culture que de la justice - qui ont réalisé les actions repérées par l'enquête.

Un certain nombre d'actions ont pu être ainsi classées selon qu'il s'agissait :

- d'actions à destination de mineurs ;
- d'actions à destination de personnes détenues en milieu fermé ;
- de formations à destination des personnels du milieu pénitentiaire ou des musées.

Quelques exemples d'offres et d'actions mises en place par les musées :

1- Actions à destination de personnes détenues en milieu fermé :

a) *Ecomusée de l'Avesnois (Fourmies) :*

Depuis la validation de son projet culturel et scientifique en 2005, l'écomusée de l'Avesnois s'inscrit dans une ouverture au public la plus large possible. L'ouverture du musée aux personnes placées sous main de justice a été l'objet d'un projet « Savoir faire et Faire savoir ». Il s'agissait avant tout de redécouvrir le patrimoine humain et économique ancré dans l'Avesnois. La réalisation de ce projet a été menée par la mission de développement culturel en milieu pénitentiaire du Nord-Pas-de-Calais portée par l'association Hors-Cadre, la DRAC, la DISP de Lille, la Préfecture de région et l'Acisé. Un partenariat a été mis en place avec le SPIP du Nord et, plus particulièrement, le Centre pénitentiaire de Maubeuge.

Le site proposait des visites de l'écomusée, une initiation à des savoirs faire disparus, ainsi que la réalisation d'une exposition. Les activités mises en œuvre consistaient notamment dans la lecture de textes et l'exposition d'œuvres picturales. Les personnes détenues ont ainsi été initiées à des techniques anciennes, ce qui a été le point de départ de la réalisation de l'exposition. Les personnes détenues participantes ont eu également pour mission de passer le savoir transmis aux personnes détenues non éligibles à ce type d'activités.

b) Musée du Quai Branly :

Un dispositif a été mis en place dans le cadre de l'opération « une saison africaine » en direction de 5 personnes détenues de la Maison d'arrêt de Nanterre. Il s'agissait d'engager une médiation et un dialogue culturel afin de préparer les personnes détenues à la sortie. Un cycle de conférences de lectures et de concerts a été mis en place pour les personnes détenues.

c) Musée du Louvre :

Des conférences ont été mises en place autour des chefs d'œuvres du Louvre, des collections, et des supports et documents ont été mis à disposition. Des ateliers techniques ont également été mis en place pendant les vacances. Le musée a également accueilli des jeunes en TIG. L'offre aux personnes détenues s'adressait avant tout à celles de la Maison de la Santé. Il s'agissait de rendre accessible les collections du musée, d'en expliquer les missions et de développer la créativité des participants. Un travail de sensibilisation des personnels a également été mené en parallèle, avec la mise en place d'une offre culturelle dédiée. Une collaboration s'est amorcée avec les autres acteurs de l'établissement, comme le centre scolaire ou l'atelier vidéo. Une convention a été signée en 2008 entre le Louvre, le SPIP de Paris et la Maison d'arrêt de la Santé.

d) Musées de Grasse :

L'objectif des activités mises en œuvre était d'apporter, en quelques sorte, le musée à la maison d'arrêt de Grasse, de le faire vivre, et de faire découvrir un patrimoine ainsi que de transmettre des savoirs et savoir-faire. Il s'agissait également de contribuer à la réinsertion des personnes détenues en leur proposant des activités culturelles qui suscitent des débats et des discussions, et d'opérer une transversalité avec les disciplines dont l'enseignement est proposé au sein de la Maison d'arrêt de Grasse. Trois médiateurs culturels ont été chargés de la mise en œuvre de ces ateliers. L'action est développée depuis plus de 10 ans.

Le contact avec le milieu carcéral a été établi par les SPIP. Des ateliers ont été montés, notamment en rapport avec la parfumerie, au cours desquels on proposait une initiation aux odeurs, précieuse pour les personnes enfermées. Ces ateliers concernaient les quartiers mineurs comme majeurs et aboutissaient à la création de parfums. Des activités en rapport avec les arts graphiques, peinture et dessins, ont également été développées, parfois dans la continuité des ateliers de parfums.

Les ateliers de peinture ont notamment abouti à la conception d'une mascotte pour les activités pédagogiques par une des personnes détenues. Des ateliers BD ont également été mis en place, durant lesquels les personnes détenues devaient comprendre la structure d'une BD et de son scénario, et créer elles-mêmes un fragment de bande dessinée.

La difficulté réside dans le fait qu'il ne s'agit jamais du même public, parfois même selon les séances d'un même atelier.

Certaines personnes détenues sont venues au musée après leur sortie, ce qui constitue un succès pour le travail des médiateurs.

e) Musée du Brou (Bourg en Bresse) :

Des actions sont menées depuis plusieurs années en direction des publics de la maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse. Un plasticien intervient autour des expositions temporaires et des actualités du musée. Pour 2010, un projet lié à la transformation de la Maison d'arrêt en centre de détention est en cours d'élaboration. Un travail approfondi est actuellement mené avec les personnes détenues, des conférences sont organisées, notamment autour de la restauration du musée et de l'accrochage de la collection d'arts graphiques, ainsi que de l'exposition temporaire. Il s'agit de permettre à des personnes détenues en permission de sortie d'assister à des visites et de participer à des ateliers plastiques. Une convention a été signée avec le SPIP en 2004.

f) Musée d'art contemporain de Lyon :

Chaque année, des projets sont montés en relation avec le milieu pénitentiaire. Les projets sont menés dans deux maisons d'arrêt de la

région lyonnaise. Les musées offrent également des activités de restitution à l'occasion, qui ont pu prendre la forme de films, d'expositions et d'œuvres d'art. Les retours sont très positifs. Certaines personnes détenues viennent actuellement chercher leurs œuvres après leur sortie. Aucune convention n'a été signée, mais la complexification des processus administratifs rend nécessaire un tel document, actuellement en cours d'élaboration.

g) Musée d'Art Moderne de Saint Etienne :

La mise en place de ces ateliers d'expression plastique avait pour objectifs de faire découvrir les pratiques artistiques du XX^{ème} siècle aux personnes détenues tout en évoquant celles du passé, par une pratique d'atelier et des lectures d'œuvres.

Des ateliers ont été mis en place en collaboration avec la Maison d'arrêt de La Talaudière. Une image photographique était proposée comme point de départ, à partir duquel diverses productions étaient élaborées, notamment par le collage, le dessin, la peinture. Des projets ont également été menés à bien dans le cadre de la résidence d'artistes dans le musée, artistes qui interviennent au sein des ateliers. Une des activités proposée visait à l'élaboration de la maquette d'un ouvrage. À l'issue de ces ateliers, des journées de restitution ont été mises en place. Une offre pour les mineurs a également été mise en œuvre.

Le musée propose également aux personnels du SPIP et de la Maison d'Arrêt des visites spécifiques des expositions en cours, et expose les productions des personnes détenues.

Pour 2010, des ateliers sur le mail art devraient être organisés. Il s'agit pour le musée de pérenniser ce type d'offre, et d'organiser pour les personnes détenues une visite au musée.

h) Musée des Docks romains (Marseille) :

Un partenariat avec le Centre de détention des Baumettes a été mis en place en 2009, ce qui a permis de faire venir les personnes détenues pour la *Nuit des musées* dans le cadre d'ateliers théâtraux. Ce travail a été très médiatisé, et une relance est prévue. Un programme intitulé « Parler Art » est également mené actuellement avec des jeunes détenus en EPM (établissement pénitentiaire pour mineurs).

2- *Les activités de formation à destination des personnels :*

Musée d'art contemporain de Lyon :

Le musée organise également des activités de formation pour les personnels du SPIP et les personnels de surveillance, dans le cadre de visites gratuites. Ces formations permettent d'acquérir une certaine

légitimité auprès des personnels, elles facilitent par la suite l'élaboration d'offres à destination des personnes détenues.

Quelques remarques

La majorité des musées cités ont établis des partenariats formalisés par des conventions. Ces partenariats permettent que soient mises en place des actions pérennes.

En milieu fermé, l'action culturelle envers les personnes détenues s'organise sous la forme d'un aller et retour entre l'établissement culturel et le lieu de détention. Soit les personnels du musée, le plus souvent des médiateurs, viennent dans l'établissement pénitentiaire pour présenter le musée et proposer des activités, soit les personnes détenues, dans le cas de peines légères ou de permissions de sortir, sont accueillies sur place pour assister à des visites spécifiques ou parfois à des ateliers. La mise en place d'activités de découverte ou d'expression artistique est plus facilement organisée dans le cadre de la venue de médiateurs dans l'établissement pénitentiaire. Cette façon de procéder permet de satisfaire aux contraintes liées à la sécurité. Le musée accueille le plus souvent les œuvres réalisées en ateliers, souvent sous la forme d'expositions, ou de publications.

Les établissements à vocation patrimoniale proposant une offre culturelle à destination des personnes détenues prônent en général une politique d'accessibilité qui se caractérise par la présence d'une offre diversifiée, à destination notamment des personnes en situation de handicap, des scolaires, etc. Les actions culturelles y sont développées sur l'année.

Les productions réalisées dans les ateliers sont le plus souvent liées à la thématique de l'enfermement, mais ne le sont pas systématiquement.

L'objectif de ces activités consiste dans une découverte du patrimoine du musée, et parfois dans sa production, puisque les personnes détenues sont parfois invitées à produire leurs propres œuvres.

L'accent mis sur l'expression artistique s'inscrit dans une démarche d'expression de soi, fondamentale pour les personnes détenues, puisqu'elle permet justement d'exprimer toute la difficulté de cette situation et également de préparer à la fin de la détention. Certains anciens détenus sont en effet revenus dans les musées qui leur avaient proposé des activités.

Nécessité d'une enquête élargie à caractère sociologique

Cependant, ce travail d'enquête qui constituait un préliminaire à la préparation du colloque a mis en évidence le constat suivant : la

méconnaissance aussi bien pour les autorités de tutelle (directions centrales, services déconcentrés, etc.) que pour les réseaux d'opérateurs eux-mêmes de la nature de l'offre culturelle destinée aux publics placés sous main de justice. En réalité, aucun travail de recherche n'a été mené auparavant dans ce domaine.

Malgré la qualité des actions collectées, l'isolement dans lequel elles ont été souvent conçues – même si d'une certaine manière elles ont été formalisées dans le cadre d'une convention -, et le peu de visibilité qu'elles offrent aux institutions de tutelle constituent autant de freins pour la connaissance, la diffusion et le partage des bonnes pratiques dans ce domaine.

Il a donc été décidé de constituer un questionnaire d'enquête plus complet et plus affiné destiné à contribuer à cette connaissance des actions et des publics, et surtout d'envisager à cette occasion de lancer un axe de recherche sur cette question, dépassant le simple état des lieux et proposant d'analyser les représentations que se font les acteurs culturels des publics placés sous main de justice.

L'utilisation de la synthèse de la première enquête, en combinaison avec *Des aventures culturelles - Guide pratique des actions culturelles et artistiques pour les mineurs sous protection judiciaire* édité par Cultures, publics et territoires avec le soutien conjoint du ministère de la Justice et des Libertés, du ministère de la Culture et de la Communication et de l'Acse ainsi que le *Guide pratique : « Les actions culturelles en milieu pénitentiaire »*, édité par la FILL avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de la Justice et des Libertés a contribué à formaliser un premier projet de questionnaire pour recueillir des données auprès des musées. Assez rapidement, ce questionnaire est apparu trop directif : il a fallu clarifier la méthode du questionnaire.

Nous avons donc réalisé un questionnaire, avec l'aide et les conseils de *Jacqueline Eidelman*, adjointe à la Cheffe du département de la politique des publics, chargée du Pôle « Connaissance des publics » et sociologue, spécialiste des enquêtes des publics, afin de recueillir les données nécessaires à un tel travail.

Au départ, ce questionnaire devait s'adresser exclusivement aux musées nationaux. Il a semblé plus pertinent d'élargir l'enquête aux musées de France, puis, avec la réorganisation du ministère de la Culture et de la Communication et l'extension des missions du Département de la politique des publics d'interroger la totalité des structures et des établissements patrimoniaux relevant de la DGP ou des tutelles des collectivités territoriales.

Delphine Saurier

Enseignant chercheur à Audencia Nantes, CESDIP (CNRS, UMR 8183)

Le Département de la politique des publics de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication a souhaité qu'une étude soit réalisée concernant les actions patrimoniales développées en direction des personnes placées sous main de justice¹⁴. Cette démarche est initiée suite à la signature, pour la troisième fois en 2009, d'un protocole d'accord entre le ministère de la Justice et des Libertés et le ministère de la Culture et de la Communication. Dans ce cadre, de nombreux partenariats sont créés¹⁵, garantissant « l'accès à la culture » aux personnes placées sous main de justice et travaillant à leur « réinsertion ». Toutefois, l'ensemble des actions menées, en plus des partenariats formalisés, offre peu de visibilité aux institutions de tutelle. Aussi, l'étude doit permettre de dresser un état des lieux des actions entreprises.

De cette façon, elle répond aux préoccupations des politiques, financeurs et décideurs : ceux-ci, quels que soient leurs domaines d'action, dressent les lignes directrices en se fondant, en partie et de façon croissante, sur des évaluations qui doivent mesurer les impacts et les bénéfices des actions. C'est ainsi que dans le domaine patrimonial se sont multipliées des études des publics, afin de mesurer les capacités qu'ont les institutions patrimoniales à remplir une de leurs grandes missions : la mission éducative.

Cette étude répond aussi à un vide existant du point de vue des connaissances sociologiques. En effet, des recherches ont été réalisées sur les pratiques et les dispositifs d'accompagnement à la lecture et à l'écriture¹⁶, ainsi que sur les actions artistiques et le spectacle vivant¹⁷ ; mais le lien entre lieux d'enfermement et patrimoine reste rarement envisagé en dehors des pratiques elles-

¹⁴ Etude réalisée dans le cadre d'une convention engageant la Direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, le Cesdip, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CNRS/UMR 8183) et l'école de management Audencia Nantes.

¹⁵ Le site web du ministère de la Justice recense 562 conventions partenariales entre des institutions culturelles, des SPIP et des établissements pénitentiaires.

¹⁶ Des ouvrages de référence comme celui de JL Fabiani et F Soldini (1995) existent, ainsi que des rapports émanant de la Direction de l'administration pénitentiaire et du ministère de la Culture et de la Communication sur les bibliothèques des établissements pénitentiaires et sur la pratique de la lecture et de l'écriture en prison, et encore des mémoires, notamment de l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire, et des rapports d'expériences d'ateliers d'écriture.

¹⁷ Des ouvrages à visée professionnelle (notamment celui rédigé par la Fédération française pour la coopération des bibliothèques, 2004) existent, tout comme des analyses sociologiques (entre autres F Siganos, 2008), mais aussi de nombreux rapports d'expériences de créations plastique, musicale et théâtrale.

mêmes. Quels acteurs sociaux développent ces projets ? Avec quels objectifs ? Quels obstacles ou éléments facilitateurs sont rencontrés ? Comment se déclinent concrètement ces projets ? Avec quelle temporalité ? Quelle réception du côté des personnes détenues ? En somme, l'objet de recherche est vaste, du désir d'initier des projets à leur réception et plus loin encore, à leur permanence dans le retour à la vie sociale des personnes détenues.

L'étude réalisée propose, quant à elle, de dresser un état des lieux des projets patrimoniaux à destination des personnes placées sous main de justice, mais aussi de saisir les modalités d'émergence de ces projets. De ce fait, la question de la réception des projets par les publics est écartée. Pour ce faire, nous proposons une étude en deux volets.

Une première étape correspond au traitement des données recueillies via un questionnaire élaboré par le Département de la politique des publics, mêlant questions fermées et ouvertes, afin d'explorer les dimensions suivantes : les types de publics ciblés par les actions ; la pérennité des actions ; la nature et les objectifs des projets ; la forme partenariale des actions ; l'identité des institutions engagées ; le type de personnel mobilisé ; les difficultés rencontrées ; l'origine des financements obtenus ; la mise en place de formation pour accompagner les projets ; les évaluations mises en place. Ce questionnaire a été adressé à plus de 1800 établissements patrimoniaux : archives, musées, monuments, villes et pays d'art et d'histoire, écoles d'architecture, CAUE, centres d'interprétation du patrimoine. Compte tenu du format du questionnaire, les données recueillies nécessitent un traitement statistique, mais aussi sémantique.

Si le questionnaire doit permettre de connaître l'existence des actions, les publics ciblés, la nature et l'objectif des actions, les formes partenariales développées, il ne peut pas approcher les représentations, les cadres de valeurs, ni les cadres institutionnels et matériels qui permettent – ou non – le développement de telles actions. C'est précisément l'objectif du volet qualitatif : explorer le versant qui reste très souvent dans l'ombre dans les évaluations des publics, à savoir les synergies qui permettent aux projets d'émerger. Synergies d'autant plus complexes dans le cadre qui nous intéresse, puisqu'elles engagent des professionnels d'institutions différentes. Quelles représentations les acteurs des institutions et des services patrimoniaux se font des publics placés sous main de justice ? Quels liens peut-il exister entre ces publics et le patrimoine (et plus globalement la culture), selon les acteurs du patrimoine, mais aussi ceux de la justice ? Entre l'impératif de la *réinsertion* et l'injonction à la *délectation* et au *plaisir*, comment concrètement s'articulent et se

développent les actions ? Les professionnels de la justice et du patrimoine connaissent-ils les dispositifs concrets et institutionnels - comme la convention - qui favorisent la réalisation de telles actions ?

En somme, des entretiens réalisés auprès des acteurs de la justice et du patrimoine, qu'ils soient porteurs ou non de projets patrimoniaux en direction de publics placés sous main de justice, peuvent permettre de mieux saisir les représentations, les valeurs et les cadres institutionnels et organisationnels qui expliquent l'état des lieux des actions étudiées, qu'aura dressé le volet quantitatif de l'étude. Une vingtaine d'entretiens doivent être réalisés auprès des professionnels du patrimoine et de la justice directement - et potentiellement - intéressés par des actions patrimoniales dont nous aurons eu connaissance via le retour des questionnaires. La sélection des dossiers se fera en fonction des critères suivants : genre et âge des personnes placées sous main de justice ; établissement de rattachement des publics ; nature du lieu culturel concerné ; type d'action menée ; provenance des subventions et financements ; pérennité des partenariats. Nous pensons, de cette façon, couvrir la pluralité des actions réalisées et de leur contexte.

Précisons enfin, que la démarche n'a pas pour objectif de modéliser les expériences singulières, mais de trouver des récurrences dans le contexte et les processus qui permettent ces expériences singulières. Nous nous écartons donc d'une démarche de jugement des pratiques, pour nous concentrer sur l'identification et l'analyse des médiations¹⁸ qui permettent l'émergence des projets patrimoniaux, perçus dans leurs dimensions sociologique, sémiotique et matérielle.¹⁹

¹⁸ Cf. A. Hennion, 1993.

¹⁹ **Bibliographie**

Fabiani, Jean-Louis, Soldini, Fabienne, Rigot, Huguette, Adesham, 1995, *Lire en prison : une étude sociologique*, Paris, BPI.

Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation, 2004, *Les actions culturelles et artistiques en milieu pénitentiaire : guide pratique*.

Hennion, Antoine, 1993, *La passion musicale*, Paris, Métailié.

Siganos, Florine, 2008, *L'action culturelle en prison. Pour une redéfinition du sens de la peine*, Paris, L'Harmattan.

Rapport de l'atelier 1 De la médiation à l'évaluation : construire un projet dans le domaine du patrimoine

Avec les témoignages d'*Élisabeth Caillet*, de *Florence Castera* (À faire, à suivre) et de *Cécilia de Varine* (Association Médiation culturelle).

Atelier animé par *Marie Beaupré* (DRAC Ile-de-France) et rapporté par *Maryvonne Meslet* (DISP de Bordeaux).

Maryvonne Meslet

Je ferai un premier constat, un constat sur la forme de cet atelier : il a réuni de très nombreux participants.

Cette question interpelle les professionnels de la culture, ceux du ministère de la Justice et des Libertés, le secteur associatif ainsi qu'un certain nombre de participants qui avaient du mal à se situer ou à se faire repérer par les autres participants de l'atelier.

On a donc proposé un sondage à un moment donné : à quel corps professionnel appartenez-vous : à celui de la culture ? À celui de la justice ? Parfois aux deux, on ne savait pas trop.

Nous nous sommes aussi questionnés sur le sens des interventions : nous avons deux interventions sur la question de la médiation et, logiquement, une intervention sur celle de l'évaluation.

Quand je dis logiquement, en fait, pas tant que cela : lorsque nous avons pris connaissance de la communication sur l'évaluation, nous nous sommes aperçus qu'elle reprenait l'ensemble des champs précédemment évoqués. Il y avait donc une redondance totale avec les propos précédemment tenus.

Je reprendrai donc la phrase de *Marie Beaupré*, Conseillère pour la politique interministérielle à la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, qui l'avait posée comme un postulat au début de l'atelier : « on ne peut conduire un projet sans avoir pensé, dès sa conception, les questions de médiation et d'évaluation ». Ces deux notions sont indissociables de tout projet et la question de l'évaluation doit être pensée dès la conception d'un projet.

Sur la question du fond : dans un premier temps, nous avons défini ce sur quoi nous allions parler.

À savoir, le patrimoine : l'ensemble des objets matériels et immatériels qui symbolisent un groupe social. À travers ces objets du patrimoine, on peut permettre à un individu de s'identifier à un groupe social.

À savoir, la médiation : c'est un ensemble d'actes qui permettent de rapprocher les publics et, en l'occurrence, le patrimoine. Il n'y a pas de restrictions dans cette notion de médiation. Toutes les personnes qui contribuent à l'élaboration d'un projet, que ce soit dans sa forme administrative, conceptuelle, artistique ou culturelle, constituent des médiateurs culturels.

Qui sont ces médiateurs ? : Des professionnels, ayant une spécificité sur la question de la médiation qui ont acquis ou sont dotés de connaissances spécifiques en la matière et qui bénéficient d'une reconnaissance professionnelle. C'est d'ailleurs une des problématiques de cette profession qui souffre souvent d'un manque de visibilité à la fois en interne et en externe.

Des projets pour qui ? : La spécificité de nos publics c'est d'avoir un capital culturel faible ou une culture très éloignée de la nôtre, les projets culturels doivent donc être particulièrement pensés au regard des publics auxquels ils s'adressent.

Au regard de la spécificité de nos publics, il est opportun que les actions patrimoniales s'articulent avec des actions de création et/ou de formation professionnelle. Cette combinaison d'actions est susceptible de favoriser l'appropriation des projets par les personnes placées sous main de justice.

Les professionnels des structures à vocation patrimoniale ont aussi souligné la volatilité des publics sous main de justice. Ce qui rend très difficile un travail sur la durée. C'est une caractéristique très importante à prendre en compte dès le début du montage de projet.

La question du travail avec les familles a aussi été posée. Cela peut représenter une porte d'entrée afin que les personnes placées sous main de justice puissent s'approprier une action culturelle. Nous avons eu l'exemple d'actions proposées, au sein d'établissements pénitentiaires de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, à des familles lors de leurs venues au parloir.

Cécilia de Varine a évoqué la notion de confiance. Cette notion est un préalable nécessaire, selon elle, à l'élaboration de projets entre des acteurs de la culture et de la justice. C'est un temps nécessaire de connaissance et de reconnaissance mutuelle. La question du vocabulaire s'avère être prégnante : il est nécessaire de se mettre tous autour de la même table afin de s'assurer que l'on parle le même langage ou, à défaut, de comprendre le langage de l'autre.

A-t-on le même discours ? Mettons sous les mêmes mots les mêmes choses ?

Cette reconnaissance nécessite d'avoir du temps ; du temps, on en a d'ailleurs de moins en moins au sein de nos institutions. Cela vaut néanmoins la peine de prendre ce temps qui est le gage de la réussite de tout projet culturel en direction des personnes placées sous main de justice.

Les problématiques soulevées lors de cet atelier ont été nombreuses ; il y a eu beaucoup de questions, beaucoup d'échanges.

Nous avons aussi abordé les problèmes posés par les différences de culture ou la rencontre de nos deux cultures différentes. Cette problématique a traversé nos trois heures d'échanges. À la faveur de quelques exemples, nous avons constaté que les logiques pénitentiaires et culturelles peuvent parfois être antinomiques.

Nous nous sommes aussi demandé si les objectifs de l'action culturelle pouvaient s'accorder avec les contraintes sécuritaires. Pouvons-nous conjointement concevoir et développer des projets au regard des contraintes qui sont les nôtres ?

Nous avons aussi abordé les différences de logique au sein de nos institutions. Cette question a été évoquée à plusieurs reprises. Lorsqu'on monte un projet culturel, nous nous trouvons confrontés à nos différences d'objectifs et de logiques selon que l'on soit en charge de l'insertion ou de la sécurité des personnes détenues.

De même, au sein des institutions culturelles à vocation patrimoniale, a été évoquée la notion de récupération des projets. Il arrive que des projets développés en milieu pénitentiaire soient récupérés par tel ou tel afin d'en faire « la vitrine » de l'institution culturelle.

Toute la question et l'intérêt de la médiation culturelle, c'est de faire coexister ces objectifs et ces missions afin de faire en sorte que chacun puisse y trouver son compte et atteigne les objectifs qu'il s'était fixé.

À un moment donné de l'atelier, il m'a semblé que l'on abordait aussi la notion de dialogue interculturel. Dialogue culturel entre institutions culturelles et dialogue culturel au sein de l'institution pénitentiaire.

La question des moyens humains pour le développement des projets culturels en milieu pénitentiaire a été largement évoquée. Des emplois fragiles, des emplois précaires, des emplois mal repérés car il

existe une grande disparité concernant ces derniers au sein de notre institution. Parfois, c'est un conseiller d'insertion et de probation qui a en charge la culture, parfois c'est un coordonnateur culturel ; il est donc difficile pour les intervenants culturels de se repérer et de savoir à qui s'adresser. De même, pour les personnels pénitentiaires, il est souvent difficile de trouver le bon interlocuteur au sein des institutions culturelles.

Nous avons constaté que nos deux institutions avaient aussi beaucoup de points communs quant à la lisibilité de nos missions tant en interne qu'en externe.

Enfin, je souhaiterais terminer en évoquant la question proprement dite de l'évaluation. À quoi sert-elle ? L'évaluation ne doit pas être envisagée comme un moyen de sanction ou de contrôle. L'évaluation sert à pérenniser, à transmettre, à améliorer les dispositifs. L'évaluation sert aussi à repérer les impacts de la transformation des personnes. Nous mettons en place des actions afin de donner des moyens à des personnes de pouvoir, à un moment donné, choisir de ne pas récidiver.

Il faut être attentif à ne pas confondre objectifs et missions dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet culturel.

Enfin, une question a été posée sur la place des publics dans les dispositifs d'évaluation. Doit-on associer les publics à toutes les étapes d'évaluation du projet ? A aussi été posée la question de l'expression des personnes détenues dans le cadre des actions qui leur sont proposées.

Patrick Facchinetti

Merci beaucoup Maryvonne pour ce rapport. Sans plus attendre, je vous propose un temps d'échange sur ces questions de médiation et d'évaluation. Je constate, notamment, que la question de la médiation a été abordée dans son sens le plus large.

Maryvonne Meslet

Effectivement, nous nous sommes retrouvés en situation de dialogue interculturel. Nous nous sommes expliqués, nous nous sommes présentés les uns aux autres, c'était un préalable nécessaire au regard de la thématique proposée pour cet atelier. C'était presque un jeu de rôle, nous étions tous autour d'une même table comme si nous allions monter un projet culturel imaginaire.

Isabelle Dufour-Ferry (ministère de la Culture et de la Communication)

La question de la formation croisée des acteurs de la culture et de la justice a t'elle été évoquée lors de l'atelier ?

Maryvonne Meslet

Pas de cette manière. Nous avons, en revanche, évoqué la question de la professionnalisation de la médiation. Nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'il fallait considérer la médiation comme un métier, qu'il était indispensable de développer ou d'acquérir des compétences en la matière. Nous avons constaté que les professionnels de la médiation culturelle sont de plus en plus nombreux. Nous avons aussi noté que des professionnels assuraient un rôle de médiation au sein de nos institutions : on peut citer les enseignants, les conseillers d'insertion et de probation ...

Il est nécessaire que ces professionnels acquièrent une formation.

Xavier Bailly

En matière d'évaluation, avez-vous essayé de définir ou de clarifier la question des critères de l'évaluation, voire même des indicateurs si tant est que l'on puisse définir des indicateurs qui induisent l'autre mot, évidemment, qui est résultat.

Maryvonne Meslet

La question des critères est indissociable de la question des objectifs. Nous avons taché de nous tenir à un principe de réalité et de faisabilité concernant la question des objectifs. Comme je le disais, il s'agit d'être vigilant à ne pas confondre objectifs et missions. Les indicateurs doivent être déterminés par l'ensemble des parties prenantes d'un projet. La difficulté réside dans le fait de définir des indicateurs qualitatifs.

Muriel Hernandez (Centre de détention de Melun)

Je suis assistante socioculturelle détachée par la Fédération Léo Lagrange. Je voulais rebondir sur la question des logiques parfois antinomiques entre institutions pénitentiaires et institutions culturelles. Un projet peut être bloqué au regard de contraintes sécuritaires. Cela fait trois ans et demi que je travaille au Centre de détention de Melun et trois projets ont été suspendus. Tout se négocie d'arrache-pied. Il ne faut jamais abandonner même si, dans un premier temps, son projet est rejeté au regard de contraintes sécuritaires. Les personnes placées sous main de justice ont accès à la télévision depuis 1986, sans censure. Cela m'amène à me poser la question suivante : comment les projets sont défendus ? Comment les projets sont validés ?

Je voudrais aussi évoquer une question que nous n'avons pas abordée lors de l'atelier : lorsqu'une personne détenue participe à un projet culturel, elle peut valoriser cela dans le cadre d'une RPS : remise de peine supplémentaire. Cela pose la question de l'implication des personnes détenues dans les projets culturels ainsi que leurs véritables motivations pour participer à un projet culturel.

Patrick Facchinetti

Je souhaiterais lever toute éventuelle ambiguïté. Vous évoquez la question de la censure. Je ne pense pas qu'il y ait de censure de la part de l'administration pénitentiaire pour les projets culturels développés en détention. Il est indispensable d'associer l'ensemble des partenaires dès le début de la conception des projets et, notamment, le chef d'établissement. Lorsque tous les partenaires ont travaillé ensemble à la conception du projet, et que celui-ci est matérialisé par une convention, je pense pouvoir dire que lorsque le projet est mis en œuvre, il n'y a pas de blocage.

Maryvonne Meslet

En vous écoutant, je me demande si on pense bien à associer à chaque fois les dirigeants. J'entends par là, à titre d'exemple, lorsqu'on monte un projet dans le domaine du spectacle vivant, pense-t-on à organiser une rencontre entre le chef d'établissement pénitentiaire et le directeur du théâtre ? On se retrouve confronté à des enjeux territoriaux. La prison, c'est le territoire du chef d'établissement et du surveillant. Si vous arrivez avec un projet sur un territoire qui n'est pas le vôtre, projet qui n'est pas forcément le projet du Service pénitentiaire d'insertion et de probation, vous vous opposez à des défenses. On peut mener tout projet en détention comme à l'extérieur. Il suffit de prendre en compte les contraintes et les missions de ses interlocuteurs. C'est toute la question de ce qui a été débattu dans cet atelier.

Sur la question des remises de peine, j'ai envie de dire : et alors ? L'essentiel, dans un premier temps, c'est que la personne détenue s'inscrive dans une action culturelle et, qu'ensuite, elle puisse s'y épanouir. L'intérêt pour nous, c'est de réussir à faire adhérer une personne à un projet culturel même si, au début, l'objectif de sa participation était autre.

Laurence Marliot (DISP de Lyon)

J'ai coutume de dire à mes partenaires culturels que tout projet peut être mis en œuvre en milieu pénitentiaire. Il faut, cependant, prendre en compte les temps de mise en place qui ne sont pas forcément les mêmes qu'à l'extérieur et qui sont plus ou moins long selon la nature du projet.

Lorsqu'on développe un projet dans le domaine de l'image ou de la photographie, c'est effectivement parfois compliqué. Il faut savoir, quelquefois, reporter un projet pour mieux le mettre en œuvre ensuite.

Claire Botte (SPIP du Loiret)

Ne versons pas non plus dans l'angélisme ! Même si on a travaillé bien en amont les projets culturels avec l'ensemble des partenaires, il arrive que l'on constate qu'un certain nombre de freins entrave la bonne mise en œuvre de l'action. À titre d'exemple, j'ai souhaité faire venir une chorale un samedi matin en détention ; il fallait faire entrer 30 personnes et on m'a opposé un refus au regard d'un manque de personnel de surveillance. Et ce, bien que le projet ait été préparé en amont et aie reçu l'accord, notamment, du chef de l'établissement. Alors, on peut effectivement faire des conventions, et j'y suis moi-même favorable, mais il faut que l'on ait ensuite des femmes et des hommes qui puissent les faire vivre. Il arrive aussi que des partenaires culturels ne puissent entrer en détention au regard d'incidents qui s'y déroulent. C'est cela aussi notre réalité.

Marie-Claude Dourempeuch (SPIP de l'Hérault)

Concernant l'évaluation, je souhaiterais savoir comment l'administration pénitentiaire s'approprie les recommandations de M. Jean-Paul Delevoye concernant la participation des personnes détenues.

Delphine Belet (Direction de l'administration pénitentiaire)

Il y a une volonté de prendre en compte l'expression des personnes détenues notamment par rapport à leur participation à des actions culturelles et artistiques. Un groupe de travail a été constitué à la Direction de l'administration pénitentiaire sur cette question. Le mieux, me semble-t-il, est d'attendre les conclusions de ce groupe de travail. À titre d'exemple, cet après-midi nous entendrons une communication sur le partenariat développé entre le musée du Louvre et la Maison d'arrêt de Paris la Santé dont un des volets était de recueillir la parole des personnes détenues. Ce n'est pas un cas isolé, plusieurs Services pénitentiaires d'insertion et probation ont développé une démarche analogue. Je pense, notamment, au Centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan qui, avant de mettre en place sa programmation culturelle, a entrepris une réflexion en la matière avec l'appui d'une sociologue.

Patrick Facchinetti

Je vous propose de l'entendre maintenant les rapports des deux ateliers suivants : *Développer des partenariats avec les institutions muséales* et *Explorer d'autres chants patrimoniaux*.

Rapport de l'atelier 2 : Développer des partenariats avec les institutions muséales

Avec les témoignages de *Sophie Marion & Laurent Nachbauer* de l'Écomusée de l'avesnois et de *Mathilde Besnard* (SPIP du Calvados) et *Anne-Cécile Lamy* (Musée de Normandie).

Atelier animé par *Xavier Bailly* (Association nationale des animateurs de l'architecture et du patrimoine des Villes et Pays d'art et d'histoire) et rapporté par *Morrad Benxayer* (ministère de la Culture et de la Communication)

Morrad Benxayer (ministère de la Culture et de la Communication)

L'atelier a été introduit par deux projets développés en direction des personnes placées sous main de justice, l'un par l'écomusée de l'avesnois, l'autre par le musée de Normandie. Ces deux projets portent sur des dispositifs de médiation associant pratique artistique autour de la taille de pierre pour ce qui concerne le musée de Normandie et initiation aux techniques des métiers disparus pour l'écomusée de l'avesnois. Ils ont donné lieu à des réalisations par les personnes détenues.

Ces ateliers ont concerné, respectivement, 8 personnes détenues pour le partenariat avec le musée de Normandie et 11 personnes détenues pour le partenariat avec l'écomusée de l'avesnois. Un des buts de ces deux projets était de faire venir les personnes détenues au musée avec toutes les contraintes de sécurité et de permission de sortir que cela suppose.

Ces deux projets ont été portés par des musées, en collaboration avec les Services pénitentiaires d'insertion et probation. Ils ont bénéficié de soutien financier de la part de la Direction régionale des affaires culturelles, de la Direction interrégionale des services pénitentiaires et, s'agissant du projet avec l'écomusée de l'Avesnois, de la Préfecture de région et de l'Acisé.

Une série de questions liminaires avait été posée aux participants de l'atelier :

- quelles sont les expériences menées en la matière et les observations faites tant sur les réussites que sur les échecs ;
- quel est le rôle et la place de chaque partenaire ;
- comment situer la personne détenue dans un projet patrimonial ;

- quels interlocuteurs et quels financements pour accompagner un projet de réinsertion professionnelle ;
- comment convaincre les partenaires du secteur privé d'investir dans ce type actions.

Concernant le premier point, les participants ont fait état de la diversité des actions menées sur l'ensemble du territoire qu'elles soient de plus ou moins grande envergure. Les participants ont fait prévaloir le succès de ces projets auprès des personnes détenues. S'agissant du projet développé avec l'écomusée de l'Avesnois, les partenaires culturels ont fait circuler une fiche d'évaluation afin de recueillir la parole des personnes détenues.

Sur la clarification des compétences en matière de partenariat, les Directions régionales des affaires culturelles et les Directions interrégionales des services pénitentiaires ont un rôle d'expertise, d'évaluation et de financement des projets. Les Services pénitentiaires d'insertion et de probation demeurent les interlocuteurs privilégiés des musées. Les collectivités territoriales, en leur qualité de tutelles, doivent pouvoir soutenir les projets.

Suite aux échanges tenus lors de l'atelier, j'ai relevé trois constats :

- la méconnaissance des structures, des dispositifs, des pratiques, de l'offre et des ressources muséales ; méconnaissance des dispositifs interministériels et des partenariats ;
- la question des enjeux et des compétences. Comment répondre aux enjeux de l'accès à la culture des personnes placées sous main de justice quand les effectifs et les moyens financiers viennent à manquer ? Comment toucher plus de personnes détenues. Doit-on multiplier les actions au détriment de la qualité de l'offre ? Se pose alors, de manière plus criante, la question de l'évaluation ;
- comment, in fine, articuler les orientations nationales en direction des personnes placées sous main de justice avec les politiques territoriales et locales ? Quelles sont les directives nationales en la matière et quels sont les moyens afférents ?

Sur la question des pratiques, les représentants des établissements culturels sous tutelle du ministère de la Culture et la Communication ont évoqué la mission *Vivre ensemble* qui a édicté une charte de pratique sur la question de l'élargissement des publics en direction des relais du champ social.

Sur la question de la méconnaissance des différents acteurs, l'enquête lancée par la Direction générale des patrimoines permettra

d'apporter des premiers éléments de réponse quant à la typologie des partenaires et des dispositifs mis en œuvre.

Rapport de l'atelier 3 : Explorer d'autres chants patrimoniaux

Avec les témoignages d'Anne Flouest (Bibracte) et de Serge Monin (SPIP de Saône et Loire), de François Calame (DRAC Haute-Normandie), de Carine Renoux (Archives départementales de l'Ain) et de Bernard Randouin (ministère de la Culture et de la Communication).

Atelier animé par Xavier de la Selle (Rizes, Centre mémoires et société à Villeurbanne) et rapporté par Annick Prot (ministère de la Culture et de la Communication).

Annick Prot (ministère de la Culture et de la Communication)

Nous ont été présentés deux actions menées en Saône-et-Loire et dans l'Ain, une action menée à l'initiative d'un conseiller pour l'ethnologie de la Direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie et, enfin, un exposé sur la question de l'archéologie.

S'agissant des actions menées dans le cadre du partenariat entre le Centre pénitentiaire de Varennes le Grand et Bibracte, ce projet est développé depuis 2006. Sept séances sont proposées chaque année durant le dernier trimestre avec une journée sur le site de Bibracte. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une programmation culturelle proposée aux personnes placées sous main de justice. Des passerelles sont proposées entre les différentes actions dont celle développée dans le domaine de l'archéologie. Les partenaires ont insisté sur le fait qu'une convention, de forme très simple, leur permettait de mener à bien l'action.

S'agissant du partenariat avec les archives départementales de l'Ain, les actions ont démarré en 2009 après qu'ait été organisé au niveau départemental une journée de rencontre entre tous les acteurs de cette politique. Plusieurs projets sont actuellement en cours : un projet d'édition d'un ouvrage sur la Maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse qui va prochainement fermer ses portes. Cet ouvrage évoquera l'histoire de cet établissement et sera émaillé de témoignages de personnes détenues, de surveillants, de conseillers d'insertion et de probation, etc....

Fin 2010, les archives départementales de l'Ain proposeront une exposition qui sera présentée, dans un premier temps, au service des Archives. La thématique en sera la suivante : « Derrière les barreaux, dans l'Ain, du Moyen Âge à nos jours ». L'exposition sera ensuite présentée dans le nouveau centre pénitentiaire.

Les archives départementales de l'Ain développent aussi une action en lien avec les TIG : il s'agit d'un travail de numérisation.

La Direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie a fait état d'une action originale, bien que n'étant pas développée en direction des personnes placées sous main de justice mais à l'attention de jeunes issus de zone urbaine sensible de la banlieue rouennaise. Il s'agissait d'engager des jeunes demandeurs d'emploi dans un travail de construction du bois de l'abattage jusqu'au façonnage d'un local, ceci en partenariat avec l'Office national des forêts.

Trois constats :

- Les porteurs de projets ont pu constater que ces actions participent pleinement à la revalorisation des personnes placées sous main de justice ;
- Il est nécessaire de faire appel à des professionnels qualifiés ;
- Cette politique nationale Culture/Justice se développe à la faveur de l'engagement de l'ensemble des professionnels (services déconcentrés, collectivités territoriales secteur associatif,...).

Échanges avec la salle suite au rapport des ateliers 2 & 3

Patrick Facchinetti

Nous avons beaucoup évoqué la question des moyens budgétaires. J'ai envie de dire : oui, la question des moyens budgétaires se pose mais c'est souvent un choix politique de la part de la structure culturelle d'intervenir en direction de certains publics. Et de cette volonté politique dépend la mobilisation des crédits nécessaires à la réalisation de l'action.

Xavier Bailly

La sensibilisation à l'échelle des territoires peut passer par la formation des élus locaux. Cette sensibilisation peut notamment être effectuée via les fédérations de collectivités territoriales qui, à leur tour, sensibiliseront les structures culturelles qui se trouvent être sous leur tutelle.

Morrad Benxayer

Je souhaiterais abonder dans le sens de ce que vient de dire *Xavier Bailly*. Une convention est actuellement en cours d'élaboration entre le ministère de la Culture et de la Communication et la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC) qui fédère en son sein un grand nombre de collectivités.

Par ailleurs, il me semble qu'il y a un aller-retour permanent entre le choix et les moyens. Le choix va être déterminé par les moyens. Selon les moyens, on va effectuer une priorisation. Il est vrai que la sensibilisation des élus par rapport à ces thématiques peut enclencher la mise en place de moyens.

Solenne du Hays (Musée du Quai Branly)

Au sein des structures culturelles qui participent à la mission « *Vivre ensemble* », il existe un interlocuteur sur la question qui nous occupe aujourd'hui. On l'appelle souvent dans notre jargon « Responsable des publics du champ social ». Cet interlocuteur met en place des visites de sensibilisation qui constitue un moment privilégié afin de rencontrer l'ensemble de nos professionnels. C'est l'occasion de se rencontrer, d'échanger et d'imaginer les actions à construire ensemble.

Marion de Geyer (Cité de la Musique)

Je voulais juste préciser que ces rencontres sont totalement gratuites et permettent, ensuite, aux professionnels des champs sociaux de revenir gratuitement avec des groupes.

Patrick Facchinetti

Je me posais la question suivante : la plupart des établissements culturels qui composent la mission *Vivre ensemble* sont franciliens. Y a-t'il une réflexion qui est menée pour développer une synergie avec d'autres établissements culturels, hors Île-de-France, afin de développer des partenariats avec les Services pénitentiaires d'insertion et probation ?

Isabelle Gérard-Pigeaud (CNC)

L'idée est que chaque Direction régionale des affaires culturelles impulse sur son territoire une mission analogue à celle de *Vivre ensemble*. Une réflexion en la matière est notamment menée en Rhône-Alpes. C'est notamment d'ailleurs une des raisons qui a motivé l'élaboration d'une charte et du DVD qui l'accompagne afin de donner envie à d'autres territoires de se lancer dans cette aventure. Cette charte est disponible sur le site du ministère de la Culture et de la Communication.

Patrick Facchinetti

Je vais, sans plus attendre, passer la parole à *Lara Danguy Des-Déserts* qui va rapporter l'atelier 4.

Rapport de l'atelier 4 : Les projets patrimoniaux dans le cadre des peines alternatives aux poursuites et à l'incarcération

Avec les témoignages de Michel Jondot & Homa Michelet (Village de Brancion) et de Serge Monin (SPIP de Saône et Loire), de Jean Cauve (SPIP des Bouches du Rhône) & Philippe Julien (Acta Vista), de Philippe Arhan (SPIP de la Savoie) & Franck Senant (DRAC Rhône-Alpes).

Atelier animé par et rapporté par Lara Danguy des Déserts (Direction de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice et des Libertés).

Lara Danguy Des-Déserts

Je souhaiterais tout d'abord dire que j'ai eu le sentiment que les échanges ont été très riches, ce qui n'était pas naturellement évident au regard du nombre d'intervenants et de participants. La qualité et la diversité des actions présentées ont grandement contribué à la qualité des échanges.

Concernant le cadre de l'atelier, à la différence des autres, il portait véritablement sur des projets à long terme et débouchant sur l'embauche de personnes placées sous main de justice dans deux cadres différents : dans le cadre des alternatives à l'emprisonnement et dans le cadre des aménagements de peine.

Les alternatives à l'emprisonnement sont décidées par le juge au moment de la condamnation. C'est le cas du Travail d'intérêt général ou du stage de citoyenneté. On se trouve dans une situation où la personne n'a aucun lien avec la détention.

L'autre point qui a monopolisé la majeure partie des débats a trait aux aménagements de peine. C'est une peine de prison prononcée initialement et qui est aménagée par le Juge de l'application des peines sous différentes formes : sous la forme de semi-liberté, c'est-à-dire que la personne rentre en détention le soir ou sous la forme de bracelet électronique (la personne est tenue de rester chez elle à des horaires prédéfinis mais elle sort de son domicile pour aller travailler). Enfin, il y a aussi les placements extérieurs où une personne détenue

va effectuer sa peine d'emprisonnement en étant prise en charge par une association.

À la fin de l'atelier, nous nous sommes posé la question de ce qu'était le patrimoine. Nous avons essayé d'en dessiner les contours. L'atelier a principalement porté sur le patrimoine bâti.

Trois projets ont été présentés.

1 – Le partenariat entre le SPIP des Bouches-du-Rhône et Acta Vista

Acta Vista est l'union de cinq associations d'insertion et d'un organisme de formation qui gèrent 17 chantiers d'insertion autour du patrimoine avec des techniques d'éco-construction et de développement durable.

Une convention a été signée avec l'administration pénitentiaire en 2006 portant sur l'embauche de personnes placées sous main de justice dans le cadre de placements à l'extérieur, placements sous surveillance électronique et semi-liberté à partir de deux postulats principaux :

- la durée du contrat de travail : 6 mois renouvelables une fois, quelle que soit la durée de la peine : le contrat se poursuit même si la mesure est terminée ;
- la mixité des salariés : personnes en insertion dont des personnes placées sous main de justice. Cette mixité est chère à Acta Vista afin que la personne placée sous main de justice soit insérée dans une structure avec des personnes qui n'ont pas forcément connu de déboires avec la Justice.

Cette structure embauche à l'année 500 salariés dont 80 personnes placées sous main de justice. Le contrat de travail est un contrat aidé avec une formation professionnelle qualifiante. L'intervenant a souligné l'importance du professionnalisme de l'encadrement et de la formation des encadrants à la prise en charge des publics aux contraintes pénitentiaires et judiciaires.

En conclusion, l'intervenant nous a fait part d'une anecdote assez révélatrice qui s'est déroulée pendant les Journées du patrimoine avec l'ouverture du Fort de Marseille au public où des personnes placées sous main de justice ont pu animer des ateliers, accueillir du public ainsi que leurs familles ce qui leur a permis de valoriser leur travail.

2 – Le partenariat entre le SPIP de Saône et Loire et le Village de Brancion (Saône et Loire)

L'association Tremplin « Homme et patrimoine » développe de nombreuses actions depuis 1996 en direction des personnes bénéficiaires de minima sociaux.

Le projet présenté portait sur la rénovation d'une maison dans un site médiéval. J'ai relevé cette phrase qui me semblait important de vous retranscrire : « Le projet est d'abord humain et s'inscrit dans le cadre de la rénovation du patrimoine ».

Le village de Brancion recense 127 habitants et comportait un château totalement abandonné depuis la seconde guerre mondiale. Des travaux avaient été entrepris par le Conseil général afin de faire revivre la voirie puis, à nouveau, avait été abandonnés. L'association a ensuite été sollicitée afin de travailler sur ce patrimoine. C'est à ce moment que le lien s'est fait naturellement avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Saône-et-Loire. L'opération a débuté en 2007 avec, et il faut le souligner, trois ans de préparation en amont. Nous revenons là aux échanges du début de cette matinée quant à la nécessité de préparer un projet bien en amont de sa mise en œuvre.

Ce projet concerne une douzaine de personnes placées sous main de justice. Ces dernières signent un contrat de travail, renouvelable une fois.

Homa Michelet a insisté sur l'importance du travail mené avec les personnes. L'objectif principal est, avant même l'établissement d'un projet professionnel, d'aider la personne à construire un projet de vie. Les intervenants ont souligné le fait que la culture et le patrimoine devaient être au service de cette recherche et non pas le contraire. Un gros travail est mené afin de tendre à l'autonomie de la personne tout en installant une relation de forte confiance et une liberté d'aller et venir sur le site.

3 – Le partenariat entre le SPIP de Savoie et l'Abbaye de Hautecombe

Il s'agit de la rénovation d'un bâtiment classé monument historique. Le représentant de la Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes a tout d'abord rappelé qu'un chantier de monuments historiques requiert des compétences professionnelles. C'est ici que s'inscrit la difficulté de faire participer des personnes placées sous main de justice qui, dans la majorité des cas, ne disposent pas des compétences requises.

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Savoie et la DRAC ont conjointement recherché des sites qui pouvaient convenir à ce projet. Trois chantiers ont donc été identifiés et un seul pouvait permettre d'y inclure des personnes placées sous main de justice. Il s'agit de l'Abbaye d'Haute-Combe restaurée en 2004. Le projet résidait dans la restauration des espaces verts afin de valoriser la restauration de l'Abbaye. En amont, un travail de sensibilisation avait été mené pour convaincre les habitants du site, qui ne sont autre qu'une communauté religieuse, de l'intérêt du projet.

En amont de la mise en œuvre du projet, une visite avait été organisée à l'attention de l'ensemble des personnels du Service pénitentiaire d'insertion et de probation. Il est important de le souligner dans la mesure où ce type d'action s'avère cruciale pour la réussite d'un projet.

L'association support embauche vingt salariés en contrats aidés dont trois personnes placées sous main de justice.

Un nouveau projet est actuellement en cours sur le Département.

D'autres exemples de travaux d'intérêt général ont été évoqués lors de l'atelier et, notamment, un partenariat avec l'INA (Institut national de l'audiovisuel) à Avignon portant sur la numérisation d'archives audiovisuelles. Les professionnels ont souligné néanmoins la difficulté de trouver des personnes placées sous main de justice disposant de compétences suffisantes pour participer à ce type de projets.

À partir des projets présentés, des questions transversales ont été posées :

- la question des financements et de leur fragilité ;
- la question de l'hébergement. Comme il s'agit de projets développés à long terme, les participants se sont demandés si les personnes placées sous main de justice devaient systématiquement rentrer à l'établissement pénitentiaire le soir ou s'il ne serait pas opportun de mettre en place des conventions avec des CHRS pour l'accueil de nos publics ou, encore, favoriser le retour au domicile le soir ;
- la question du temps judiciaire a aussi été évoquée ainsi que celle du rôle du Juge d'application des peines.

Il existe à l'heure actuelle à peu près 1000 personnes qui sont concernées par les placements extérieurs pour environ 50 000 personnes condamnées. D'où l'intérêt de ce type de colloque afin de favoriser le développement de ces mesures et de ces partenariats.

Il faut aussi souligner qu'il s'agit d'un public restreint. Les publics qui sont appelés à bénéficier de ces mesures ne représentent pas la majorité du public incarcéré. C'est un public spécifique qui a besoin d'un encadrement particulier.

Je conclurai en reprenant une phrase d'un des participants : « ces projets permettent à des personnes éloignées de l'emploi de se réapproprier de beaux endroits et nous avons aujourd'hui une marge de progression très importante pour développer et intensifier ses partenariats ».

Je terminerai avec une réflexion d'ordre personnel : les projets d'insertion et de réinsertion autour du patrimoine et de la transmission donnent une autre dimension à la réflexion sur le sens de la peine.

Patrick Facchinetti

Merci Lara pour ce rapport détaillé et circonstancié. Sur la question des financements, je souhaitais rebondir et rappeler que de tels projets pouvaient aussi recevoir l'adhésion de partenaires privés. Nous accueillerons d'ailleurs cet après-midi la Fondation du patrimoine qui souhaite accompagner des actions développées en la matière et qui soutient ce colloque. Sans plus attendre, je vais laisser la parole à la salle.

Philippe Julien (Acta Vista)

Nous travaillons depuis toujours la question de la formation dans le cadre des chantiers d'insertion. Nous travaillons sur le patrimoine bâti et naturel. La difficulté que nous rencontrons concernant nos salariés, qu'ils soient sous écrous ou pas, pour la majorité d'entre eux réside dans le fait qu'ils aient des premiers niveaux de qualification. Pendant des années, tous les opérateurs d'insertion dispensaient une formation d'adaptation aux tâches réalisées par rapport aux supports proposés, d'où la nécessité de bénéficier d'un encadrement professionnel au niveau technique de haute qualité. Pour ce qui nous concerne, ce sont les compagnons tailleurs de pierre qui encadrent nos chantiers. Depuis cette année, nous proposons à l'ensemble de nos salariés une formation qualifiante adossée à des titres professionnels. L'intérêt de ces titres professionnels c'est qu'ils correspondent à un référentiel métier qui permet d'être complètement adossé à un savoir-faire plus qu'à des connaissances scolaires. Ces titres professionnels ont été négociés avec l'AFPA concernant les métiers du bâti (ouvriers d'entretien du bâtiment, maçon du patrimoine, etc...) et pour les métiers liés à l'environnement avec le CFPPA. Ces deux organismes nous permettent de présenter tous nos salariés à la fin de leur cursus à partir d'un référentiel de formation adossé aux titres professionnels. Nos salariés peuvent capitaliser des unités distinctes des unes des

autres qui peuvent être exploitées dans les années qui suivent. La notion de temps dans un chantier d'insertion est importante car nous disposons d'une année. Ces pistes de travail sont adaptées aux personnes placées sous main de justice ; nous nous engageons avec elles sur un contrat de travail d'une durée de six mois renouvelable une fois.

Patrick Facchinetti

Comment me le disait à l'instant *Hélène Henckens*, cela nous fait une belle transition pour le dernier rapport de cette matinée, à savoir le rapport de l'atelier 5.

Rapport de l'atelier 5 : De la sensibilisation aux métiers du patrimoine

Avec les témoignages de Marie Bruffaerts (DISP de Bordeaux) et de Marjorie Lang (DISP de Strasbourg).

Atelier animé par Virginie Nouaille (SPIP de Paris) et rapporté par Hélène Henckens (SPIP de la Loire).

Hélène Henckens

Contrairement à l'atelier précédent, nous étions dans un petit microclimat d'une quinzaine de personnes, intervenants compris. Cela a permis à l'ensemble des participants de prendre la parole et de bénéficier de riches échanges.

Il a été rappelé que ce qui motive la venue des personnes détenues aux formations ou dans les ateliers des établissements pénitentiaires n'est pas forcément le travail. Il s'agit, avant tout, de sortir de la cellule.

C'est d'abord une activité professionnelle d'où l'enjeu de proposer un projet ambitieux, de qualité, encadré afin de donner l'envie aux personnes détenues de poursuivre ces ateliers et de découvrir quelque chose qu'ils n'auraient jamais, sans doute, découvert à l'extérieur. D'où le fait, ensuite lorsqu'ils se passionnent pour une activité, la difficulté d'être confrontés aux réalités de terrain de l'extérieur qui ne sont pas toujours celles pour lesquelles on les a formés.

En tout état de cause, ces actions favorisent l'épanouissement personnel et permettent l'acquisition d'un certain nombre de compétences.

Nos réflexions se sont appuyées sur les témoignages de *Marjorie Lang* et de *Marie Bruffaerts*. Cette dernière nous a fait part de sept expériences diverses menées dans sa Direction interrégionale ; celles-ci vont de la taille de pierre à la reproduction de statues encadrées par des artistes, sculpteurs eux-mêmes, en passant par la reproduction de bijoux originaux, d'ateliers d'ébénisteries. Elle nous a aussi présenté des ateliers de ferronnerie qui s'appuient sur des commandes en provenance de l'extérieur. À chaque fois, on note la possibilité, et cela valorise d'autant plus les personnes détenues, de faire des choses à l'intérieur qui peuvent être vues et valorisées à l'extérieur. Ces passerelles entre le dedans et le dehors nous semblent être des éléments primordiaux de réussite et de gratification pour les personnes détenues.

Marie Bruffaerts nous a également parlé d'un concours d'ateliers d'art qui est proposé aux personnes détenues et dans lequel elles peuvent effectuer des réalisations sur leur temps d'ateliers. Les créations sont ensuite vendues à l'extérieur au profit d'associations caritatives.

Marjorie Lang nous a présenté les actions menées au Centre de détention de Toul : il s'agit d'une formation qualifiante, via un CAP, au métier de tapissier-garnisseur. Le premier siège restauré est offert par le détenu à la personne de son choix, on note donc là aussi un lien entre le dedans et le dehors. Cet atelier pose aussi des questions relatives aux représentations du travail en lien avec la question de genre ; on pourrait citer notamment l'exemple des ateliers de couture proposés aux hommes.

À partir de ces matériaux, nous avons développé un certain nombre de pré-requis indispensables pour la réussite des projets d'insertion professionnelle :

- l'adaptation des projets au niveau scolaire et général de nos publics ;
- prendre en compte la dynamique de nos publics qui ne sont pas uniquement centrés sur le travail et avoir en tête leurs préoccupations (maintien des liens familiaux, parloirs, etc.)
- l'adaptation et la concertation des acteurs locaux dans la mise en place des commissions locales de formation ;
- l'importance d'associer les missions locales, le pôle emploi, le RLE, le SPIP et l'établissement ;
- prendre en compte la réalité architecturale ou géographique des établissements pénitentiaires.

A été aussi évoqué la complexité d'obtenir des financements. Dans le cas présent, ce rôle incombe à la Direction interrégionale.

Il nous semble aussi indispensable de conventionner avec les partenaires qui valident et financent les projets et qui, de surcroît, peuvent accueillir nos publics à leur sortie : on peut notamment citer l'AFPA, les CFPPA. Le conventionnement avec ces organismes permet aux personnes détenues de poursuivre leur formation à leur sortie. Il nous semble donc nécessaire de diviser les modalités de validation car on ne maîtrise pas toujours les sorties et les transferts des personnes détenues. Il nous est apparu indispensable de proposer des unités capitalisables en contrôles continus qui, outre leur aspect gratifiant, permettent d'être reconnues et poursuivies à l'extérieur.

Nous avons souligné le fait que l'on ne proposait pas le même type de formation selon que l'on se trouvait dans une Maison d'arrêt ou un établissement pour peine.

Nous avons aussi abordé la question de la rémunération des personnes détenues et sa prise en compte dans le cadre de l'indemnisation des victimes.

Enfin, il nous est apparu particulièrement difficile d'évaluer le travail de formation dans la mesure où les personnes détenues, à leur sortie, souhaitent rompre avec ce qu'elles ont connu en détention.

En résumé, il est souhaitable :

- que le projet final permette la production d'un objet et procure un revenu ;
- que le projet participe à la valorisation de la personne et de son environnement ;
- que le projet permette l'acquisition d'un savoir-faire supplémentaire.

Je vous remercie pour votre attention.

Patrick Facchinetti

Je te remercie Hélène. Nous allons maintenant laisser la parole à la salle pour quelques questions.

Delphine Belet

L'atelier devait aussi aborder la question de la numérisation du patrimoine. Il y a plusieurs établissements pénitentiaires, et notamment des maisons centrales, qui ont développé des ateliers de numérisation de patrimoine écrit, photographique, sonore et audiovisuel. Ces ateliers travaillent pour des institutions culturelles. Je

voulais le signaler car c'est un travail de haute qualité qui est réalisé et qui fait sens pour les personnes détenues qui s'impliquent dans ces projets. Cela a débouché, pour certains cas, à des embauches de personnes détenues dans la mesure où la numérisation et l'indexation s'avèrent être actuellement des champs prioritaires pour les institutions culturelles et les collectivités territoriales. Je pense aux archives, je pense aux musées, à cette volonté de valoriser le patrimoine à travers ces publications numériques.

S'agissant de la validation des acquis de l'expérience, des ateliers s'inscrivent dans cette démarche telle que les Musiques de la boulangerie. Il me semble opportun, lors de la rédaction de marchés publics d'intégrer une clause sociale dans les appels d'offres. Ces clauses sociales permettent ensuite de faire appel notamment à nos publics pour réaliser ces travaux.

La présentation du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire par **Xavier Bailly, Président de l'Association nationale des animateurs de l'architecture et du patrimoine des Villes et Pays d'art et d'histoire** est disponible sur www.resonance-culture.fr

Le Réseau des CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Françoise Miller

Conseillère architecture, chargée de mission Sensibilisation en milieu scolaire au CAUE du Gard

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale avec quatre missions principales : conseiller, former, informer et sensibiliser. Ils s'adressent à des publics ciblés : particuliers, techniciens et élus des collectivités territoriales, professionnels et acteurs du cadre de vie, enseignants, grand public et, plus particulièrement, les publics jeunes, dans et hors cadre scolaire.

Rassembleurs de talents, les CAUE mettent à disposition du public des équipes pluridisciplinaires composées d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes, de spécialistes de la maîtrise de l'énergie, de sociologues, de chargés de communication, de graphistes, de documentalistes, de juristes spécialisés dans le droit de la construction, etc.

Les CAUE sont des organismes associatifs, mis en place dans les départements à l'initiative des Conseils généraux. Inscrits dans la loi sur l'architecture de 1977, ils ont une mission de service public, ce qui les distingue d'autres associations ou réseaux, tels les Villes et Pays d'Art et d'Histoire qui interviennent à une échelle plus locale. Leur terrain d'intervention ne se limite pas au département puisque les CAUE sont regroupés en Unions Régionales et qu'ils appartiennent à un réseau national, la Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Ce réseau leur permet d'établir des liens, d'échanger des informations et des expériences, de fédérer leurs actions, de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement et, au-delà, d'être présents dans les manifestations européennes, voire internationales.

Au sein du réseau, plusieurs pôles ont vu le jour, regroupant des personnels de CAUE engagés dans des actions autour de problématiques communes. Parmi ceux-ci, le pôle de ressources et de compétences « Pratiques pédagogiques auprès des jeunes », auquel participe le CAUE du Gard, mène une réflexion autour des

politiques de diffusion de la culture auprès des jeunes. Ses activités sont soutenues par l'Institut National de Recherche Pédagogique et le ministère de la Culture et de la Communication.

À l'échelon départemental et régional, le CAUE du Gard est également très présent pour former les enseignants désireux d'intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique et proposer aux scolaires une sensibilisation à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ses interventions s'adressent aussi bien aux élèves de maternelle qu'à ceux de l'école primaire, aux collégiens, lycéens, étudiants de facultés ou tout autre public inscrit dans un projet pédagogique.

Un projet d'intervention auprès de personnes placées sous main de justice en milieu fermé

C'est ainsi qu'en 2005, le CAUE a été sollicité par l'Unité Locale d'Enseignement de la Maison d'Arrêt de Nîmes (U.L.E.M.A.) pour participer au projet pédagogique « La lecture d'images » initié par les enseignants.

Il s'agissait d'intervenir dans l'établissement pénitentiaire, auprès de publics sous main de justice des quartiers hommes, femmes et mineurs. L'objectif était de former sur une courte durée un public comprenant des personnes illettrées par le biais de l'approche culturelle, « *en travaillant autour de la lecture d'images car le décryptage d'images fixes ou animées, muettes ou accompagnées de textes écrits ou sonores, venant du passé, du présent ou de la fiction, est un puissant moteur d'ouverture au monde et de réinsertion dans la vie démocratique* » (projet pédagogique 2004-2007 de l'U.L.E.M.A. Nîmes).

L'enseignante, Mme Allemand, avait fait le constat d'une incapacité de ses élèves à se situer dans le temps et l'espace. Par le biais de l'architecture, elle souhaitait traiter différemment les matières et enseignements inscrits dans les programmes de l'Éducation nationale.

Chacune des 12 séances (soit 4 par quartier), réalisées entre septembre 2005 et avril 2006, a accueilli une vingtaine d'adultes et une quinzaine de mineurs et proposé un atelier de 3 heures où les stagiaires ont abordé le thème « Les images de la ville : architecture et urbanisme ». Ils ont été une centaine au total à participer à ces séances : la caractéristique de ce public est en effet d'être une population en attente de procès et, de ce fait, « renouvelable ».

Chaque séance proposait un apport théorique (présentation de diaporamas, de films, démonstration à partir d'outils pédagogiques...) et une approche pratique sous forme d'expression

plastique (dessin, collage/montage/assemblage, réalisation de maquette).

L'échelle, la représentation de l'architecture, la volumétrie, les techniques de construction et les matériaux au travers des âges, l'habitat furent les notions traitées. Ces séances ont permis de présenter le métier d'architecte, de découvrir des projets d'architectures remarquables ainsi que des architectes reconnus (Le Corbusier, Mario Botta, Jean Nouvel, Norman Foster, etc ...).

Ces interventions ont aidé certaines personnes détenues à traiter avec succès le sujet d'Arts plastiques de l'examen du Brevet, dans la série « professionnelle et technologie » qui, en 2006, a porté sur l'architecture et la représentation !

Patrick Facchinetti

Je vous remercie beaucoup pour ces interventions. J'imagine qu'il doit avoir un certain nombre de questions sur la manière dont développer des partenariats avec vos deux réseaux et je vais donc laisser la parole à la salle.

Mirette Sene (Musée de Picardie)

Comment s'articule vos deux réseaux ?

Xavier Bailly

Nos deux réseaux sont complémentaires. Nous travaillons sur des échelles de territoires différentes. Il est vrai que l'on constate une inégalité de l'offre selon le territoire où l'on se trouve. Il s'avère que les grandes villes, par exemple, sont mieux loties en termes de propositions de partenariats. Il s'agit de réfléchir conjointement entre les différents réseaux à la manière dont on se répartit les partenariats afin que l'on mette en place des collaborations.

Françoise Miller

Je partage totalement les propos de Xavier. À titre d'exemple, au CAUE du Gard, nous travaillons en étroite collaboration avec la Ville d'Art et d'Histoire de Nîmes ou d'Uzès.

Leslie Dupuis (Ecomusée de l'Avesnois)

Afin d'apporter un complément d'information à ce qui vient d'être dit, au sein des territoires où il n'y a pas de Ville et Pays d'art et d'histoire ou de CAUE, on peut solliciter les musées ou les écomusées qui remplissent aussi des missions d'interprétation du territoire.

La présentation de **la Fondation du patrimoine** par **Guy Sallavaud, Directeur des Relations institutionnelles et de Benjamin Mermet, Responsable du mécénat** est disponible sur www.resonance-culture.fr

Les enjeux de l'évaluation d'un projet patrimonial à travers l'exemple du partenariat développé entre le musée du Louvre, le SPIP de Paris et la Maison d'arrêt de Paris la Santé : quels bénéfices pour les personnes placées sous main de justice ?

Patrick Facchinetti

Je vais laisser la parole, sans plus attendre, pour un dialogue à deux voix, à *Alice Rambert* du Musée du Louvre et *Virginie Nouaille* du Service pénitentiaire d'insertion et probation de Paris qui vont vous présenter le contexte et les objectifs du projet. Ensuite, nous donnerons la parole à *Anne Krebs* qui présentera le travail d'évaluation mené autour de ce projet, travail particulièrement intéressant dans la mesure où peu d'actions d'évaluation sont conduites concernant les projets culturels développés en direction des personnes placées sous main de justice.

Virginie Nouaille (SPIP de Paris)

À l'occasion d'une rencontre entre les acteurs du champ social, un conseiller d'insertion et de probation de la Maison d'arrêt de Paris la Santé a rencontré un responsable du service des publics du musée du Louvre. Ces deux professionnels ont émis l'idée de construire un partenariat entre nos deux institutions. Il est vrai que des rencontres informelles sont souvent très riches et permettent à de grands projets de voir le jour.

Ce projet, dans un premier temps, a concerné les publics de la Maison d'arrêt de Paris la Santé. Je tenais à le préciser dans la mesure où les projets culturels que nous proposons sont la plupart du temps destinés à la fois aux publics suivis en milieu fermé et en milieu ouvert. En effet, les deux tiers de notre public sont actuellement suivis en milieu ouvert.

Concernant le projet présenté, ce qui est vraiment mis en exergue, avec trois années d'expérience, c'est l'appropriation que nous avons pu faire des contraintes inhérentes à chaque institution. Il y a des contraintes au sein de chaque institution et nous devons travailler sur les leviers et les moyens pour pallier ces difficultés.

Il s'agit aussi de se fixer des objectifs communs à nos deux institutions. Nous avons souhaité définir trois objectifs communs :

- développer l'accès à la culture en proposant des conférences et des ateliers sur l'histoire de l'Art et l'Art ;

- la mise en place de formation du personnel pénitentiaire. J'entends par là, à la fois le personnel d'insertion et le personnel de surveillance. À la Maison d'arrêt de Paris la Santé, nous avons pu constater l'énorme bénéfice dû à la mise en place de formation à destination du personnel de surveillance. Il ne s'agit pas seulement d'informer et de sensibiliser mais de permettre l'acquisition de savoirs culturels. Il s'agit d'insister sur l'apport culturel et les bénéfices induits en assistant, par exemple, à des conférences ;
- l'inscription de ce projet dans l'exécution de la peine. Nous avons mis en place des permissions de sortir afin de permettre aux personnes détenues de sortir. Nous sommes toujours dans le lien Dedans-Dehors ; les institutions culturelles entrent en détention et les personnes placées sous main de justice sortent et viennent à la découverte de ces institutions. À l'avenir, nous souhaitons développer les TIG.

C'est un projet qui a mobilisé de l'énergie, des moyens humains et financiers. Notre coordinatrice culturelle a occupé 80 % de son temps à ce projet. D'où l'idée, lorsque le Louvre nous a proposé de faire une évaluation de ce projet, et au regard des moyens financiers et humains mobilisés, d'étudier ses bénéfices induits.

Enfin, je tenais à préciser que le projet a été construit en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs : le Chef d'établissement, le Service pénitentiaire d'insertion et probation, le Juge d'application des peines.

Nous avons beaucoup évoqué la question des territoires durant ce colloque. J'ai envie de dire qu'à la Maison de Paris la Santé nous travaillons en « intelligence plutôt qu'en territoire » !

Alice Rambert (Musée du Louvre)

Comme, je l'imagine, la plupart des structures culturelles présentes ici, ce partenariat entre pleinement dans les objectifs d'élargissement des publics qui sont ceux assignés au musée du Louvre. Nous développons d'ailleurs d'autres partenariats dans cette optique là. L'idée était de faire découvrir les collections mais aussi la vie du musée, son fonctionnement, ses métiers à la fois aux personnes placées sous main de justice mais aussi aux personnels, qu'ils soient d'insertion ou de surveillance et, éventuellement, les personnels administratifs.

Pour le musée du Louvre, ce partenariat a été envisagé d'emblée de manière pérenne ou du moins comme une action que l'on souhaitait

mener à moyen ou à long terme. Nous souhaitons que ce projet puisse nourrir une réflexion plus large autour de la question de médiation menée par le musée hors les murs. Nous sommes, en effet, de plus en plus amenés à travailler hors les murs de part, notamment, l'absence des œuvres originales.

Enfin, je tenais à le faire remarquer, il s'agissait d'une première pour le musée du Louvre de travailler avec le milieu pénitentiaire.

L'évaluation nous a semblé nécessaire d'emblée, dès l'élaboration du projet. Il s'agissait, pour nous d'un élément constitutif à la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, ce projet avait valeur d'expérimentation pour éventuellement mener d'autres projets avec d'autres établissements pénitentiaires.

Je voulais, enfin, souligner que ce processus d'évaluation nous est cher au Louvre. C'est un processus que nous entamons dès qu'il est possible de le faire, notamment au regard des moyens financiers et humains.

L'enquête qualitative « **Évaluer un dispositif artistique et culturel en milieu pénitentiaire. Un partenariat entre le musée du Louvre, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris et la Maison d'arrêt de la Santé** présenté par **Anne Krebs, chef du service Études, Évaluation et Prospective au Musée du Louvre** est disponible sur www.resonance-culture.fr

Un musée citoyen : le musée Fabre

Marie-Claude Doutrèmeuich (SPIP de l'Hérault)

Ce projet est d'abord une rencontre humaine, un rapprochement. Il tendait à annuler les différences, dans la mesure où nous étions tous des visiteurs du musée que ce soit le Service pénitentiaire d'insertion et de probation ou les personnes placées sous main de justice. Je vais laisser la parole sans plus attendre à *Nathalie Tailleu* afin qu'elle présente plus amplement notre projet.

Nathalie Tailleu (Musée Fabre)

Ce projet est né d'une rencontre, en 2006. Nouvellement arrivée à la direction du Service des publics du musée Fabre, j'ai rencontré *Marie-Claude Doutrèmeuich*, qui venait d'être nommée directrice d'insertion au SPIP de l'Hérault chargée du développement culturel. De mon côté, je voulais développer des liens en direction de publics absents du musée et des structures du territoire de l'agglomération de Montpellier. Je m'intéresse aussi à la question de l'illettrisme, et c'est à l'occasion d'une journée d'information sur ce sujet, organisée par la DRAC, que nous avons commencé à envisager un projet. Il a fallu du temps et bien des réunions pour vaincre les réticences et résoudre les questions posées par nos administrations respectives. La conviction de l'intérêt du projet nous a portées : *Marie-Claude Doutrèmeuich* persuadée que la culture contribuait à la réinsertion des personnes détenues ; moi-même curieuse du rapprochement de deux univers (la prison et le musée) et de la rencontre entre la personne détenue et l'œuvre d'art.

Finalement, une convention a été signée en 2007 pour fixer les engagements des uns et des autres, sans aucune dimension financière, car l'agglomération de Montpellier avait décidé que la participation de l'équipe du musée serait gratuite pour le SPIP.

Le rôle de la Juge d'application des peines, Mme Verhnet, a été déterminant : elle a mis en œuvre l'article D.143 du Code de procédure pénale, qui prévoit des sorties « pour la pratique d'activités culturelles ou sportives organisées ».

Ce projet présente au moins deux particularités. Il était essentiel que les personnes détenues viennent au musée et non l'inverse. La Maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone accueille depuis longtemps des intervenants extérieurs qui font un travail remarquable au sein de la prison. Il n'était pas question de troubler leur action. Par ailleurs, le

musée n'a de sens que si on le visite, pour appréhender son architecture, son implantation dans la ville, le parcours dans ses collections... D'autre part, il était important d'obtenir que les mêmes personnes détenues viennent au moins quatre fois au musée, afin d'engager un travail de fond.

L'idée de ce projet est de proposer aux participants de vivre une expérience personnelle, sous la forme d'un cheminement en quatre étapes. Ce qu'ils vivent au musée est une occasion de renouer des échanges et des contacts dans un lieu d'exception dont ils ne se sentent pas exclus mais qui au contraire leur permet de construire un projet valorisant.

Nous voulions les amener à constater que même s'ils n'avaient jamais été face à un tableau, ils étaient capables de s'exprimer à son sujet. Que même s'ils n'avaient jamais tenu un pinceau, ils pouvaient expérimenter une forme d'expression.

Il faut souligner que lors des sorties, les personnes détenues n'étaient accompagnées que par des membres du SPIP. Il n'y avait pas de surveillants. Les personnes détenues étaient véhiculées jusqu'au musée par un banal taxi, financé par une association. Leur anonymat était respecté. Les personnes détenues étaient des visiteurs comme les autres. Nous, nous ne connaissions que leur prénom. Nous ignorions tout de leur histoire. Jamais au cours des séances, nous ne laissions la conversation s'engager sur les raisons de leur détention.

Les personnes détenues choisies ont toutes été volontaires. Mais au début, il a fallu les convaincre. L'équipe du musée s'est rendue à deux reprises à la Maison d'arrêt pour découvrir les lieux, rencontrer tous les acteurs : l'administration pénitentiaire et les personnes détenues. Nous avons expliqué ce qu'était un musée, pourquoi nous souhaitions les accueillir et nous avons répondu aux très nombreuses questions que suscitait notre présence dans ce lieu. Il était important aussi d'aller à la rencontre des détenus, de connaître les lieux dont ils allaient forcément nous parler, de découvrir leur quotidien, leur environnement, par quoi ils passaient lorsqu'ils viendraient nous voir au musée...

Le SPIP a été chargé d'organiser l'information de la population pénale et de transmettre les demandes au Juge d'application des peines en vue d'un examen en commission d'application des peines.

Chaque groupe a eu une dynamique différente, liée à la personnalité des participants. Aucun ne s'est arrêté en cours de cycle, ce qui constitue un indice sur l'impact des séances. Chacun

savait qu'il s'engageait pour quatre séances, mais qu'il pouvait arrêter à tout moment si cela ne l'intéressait pas. Finalement tous ont été très assidus, se montrant impatients d'une séance à l'autre. Certains avaient réalisé un réel effort vestimentaire pour venir au musée.

Des détenus libérés sont revenus au musée avec des amis ou en famille, pour faire partager leur expérience.

Le dernier groupe accueilli a demandé au SPIP de l'Hérault une réunion après le cycle pour faire le bilan de ce qu'ils avaient vécu : ils ont confié ce qui leur avait plu et ce qu'ils regrettaient, principalement de ne pas être allés assez dans les salles, en particulier les espaces Soulages, pourtant les plus difficiles pour un public « non initié ».

À l'origine du projet, nous avions la crainte de recevoir des personnes motivées uniquement par la possibilité de pouvoir sortir de prison, sans intérêt particulier pour le projet. En fait, cela n'a jamais été le cas : tous ont été séduits par le lieu, tentés par l'expérience même s'il a fallu une période d'"apprivoisement" (d'où l'importance des quatre séances, plutôt qu'une seule séance). Certains sont restés très secrets, très réservés. Mais il y a toujours eu une participation à ce qui était proposé. C'était parfois un peu difficile de rester concentré sur un paysage lorsque de jolies filles passaient dans les salles du musée ! Mais toutes les activités ont été menées à leur terme. Les médiateurs ont su aussi adapter les propositions aux attentes ou aux difficultés de certains. Le plaisir d'évoluer dans un lieu ouvert, au contact de gens qui ignorent leur condition, était évident.

Pour en revenir aux séances, la durée de chacune s'avère être assez longue : 2h30 à 3h, afin de permettre d'engager un travail en profondeur. Le point de départ est le même depuis le début du projet : en effet, il est essentiel qu'une relation de confiance avec les participants s'établisse d'emblée. Le groupe est accueilli dans le hall d'entrée, au milieu du public habituel. Ensuite, les présentations se font dans l'un des ateliers du musée, autour d'un café. Ce moment de convivialité est fondamental. Puis, chaque détenu parle d'une œuvre du musée qu'il a choisie : avant de venir, les conseillers d'insertion et de probation ont reçu de notre part une sélection de cartes postales reproduisant des œuvres de la collection du musée Fabre, sur différents sujets et périodes. Chaque détenu a pu en choisir une dont le sujet lui parle. Il a eu le temps de réfléchir à ce qu'il allait pouvoir en dire. Chacun fait partager au groupe les raisons de son choix. Ces œuvres constituent le parcours de la première visite dans le musée : chaque détenu peut donc confronter la carte postale à l'œuvre originale. C'est l'occasion d'évoquer de multiples sujets : la différence entre une reproduction et un original, la question de la

dimension, des couleurs, des craquelures, ce qu'est un musée, à quoi il sert... C'est un temps important d'expression personnelle individuelle et d'écoute de l'autre. Les détenus livrent en quelques mots des choses très fortes, très sensibles. Ce n'est plus un tableau accroché au mur, c'est une histoire personnelle avec l'œuvre qui commence. Cette première séance est importante car s'y instaurent la parole et l'écoute, donc la confiance qui sera indispensable à la suite du parcours.

Lors des séances suivantes, le travail plastique est introduit, sur des médiums différents, du dessin à la gravure et jusqu'au multimédia : son, photo, vidéo. Là encore, il y a eu des réticences à se lancer. Mais finalement, le mode d'expression plastique a permis à certains, gênés par la maîtrise de la langue ou très introvertis, de trouver un mode d'expression fort. Les retours dans les salles du musée sont permanents : pour revoir « son » tableau mais aussi pour en découvrir d'autres. À chaque séance correspond un thème. Nous en avons expérimenté plusieurs : *Comment c'est fait une peinture ?*, *Les héros* ou encore *Pierre Soulages*.

Sur une proposition de *Marie-Claude Douremepuich* du SPIP de l'Hérault, nous allons expérimenter une cinquième séance au cours de laquelle chaque détenu pourra inviter une personne de son choix afin de lui faire partager sa connaissance du musée et des œuvres. Cela nous permettra de mieux évaluer l'impact du projet sur les participants.

Par ailleurs, le programme a pris aussi une nouvelle dimension par le biais du réseau FRAME (French Régional & American Museum Exchange), une fédération de 12 musées américains et de 12 musées français, dont le musée Fabre fait partie. Il y a un projet assez similaire au Clark Art Institute, à Williamstown (Massachusetts) : des jeunes de moins de 18 ans, qui sont condamnés à une peine d'emprisonnement, mais qui ne seront incarcérés qu'à leur majorité, bénéficient de visites au musée. Le but est plus éducatif que dans le cas de notre projet : rétablir les règles de relations avec autrui. Cela tient notamment au fait que la conservatrice a une formation de psychologue. Ce sont deux expériences qui ont des objectifs en commun mais un cadre différent. Grâce au réseau, il y a beaucoup d'échanges : les musées de Marseille s'engagent également dans une action en lien avec l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs. La Fondation Annenberg nous a octroyé une bourse commune pour développer nos projets et en témoigner. Nous sommes actuellement en train de finaliser le montage de ces vidéos, et elles nous permettront d'échanger encore plus sur nos actions. J'aimerais que

ces images incitent les musées à s'engager dans ce type de projet, qui constitue une expérience humaine sans équivalent.

Marie-Claude Doutrème

Pour rebondir sur les propos de *Nathalie Tailleux*, je souhaiterais souligner que ce projet a réellement constitué un temps fort au niveau humain. Certes, ce projet devait se matérialiser avec la rencontre d'une œuvre, avec l'art, avec la beauté, avec l'excellence mais c'était aussi du vivre ensemble et partager des moments très forts.

Concernant la question de l'évaluation, au-delà de tout ce qui a déjà été dit depuis ces deux jours, je souhaiterais souligner le fait que ces actions créent du lien que l'on soit conseiller d'insertion et de probation, surveillants, ou personnes détenues. On a vécu quelque chose ensemble et on a donc quelque chose ensemble à se dire. Ceci est très important car c'est la relation humaine qui soutient notre action.

Je souhaiterais aussi souligner que ce travail s'effectue en collaboration avec l'ensemble des partenaires et, notamment, la Communauté d'agglomération de Montpellier et la Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon.

Si je devais conclure, je vous dirai que cette action pour nous est très riche. Comment on dit dans le midi, on se régale !

Marjorie Lang (DISP Strasbourg)

Quel est le profil des personnes détenues qui ont participé à ce projet ?

Marie-Claude Doutrème

Ce sont des personnes détenues condamnées dont le reliquat de peine est inférieur à cinq ans. Elles ont obtenu des permissions de sortir dans le cadre de sorties culturelles au regard de l'article D.143 du code de procédure pénale.

Marjorie Lang (DISP Strasbourg)

Avez-vous pu échanger avec les personnes détenues de la manière dont elles ont vécu ce projet ?

Marie-Claude Doutrème

C'est une question très intéressante dans la mesure où ce sont les personnes détenues elles-mêmes qui nous ont demandé que se tienne une réunion en interne à la suite de la dernière séance du projet. Ce sont les personnes détenues elles-mêmes qui ont conduit la

réunion. C'était un moment très riche et il me semble fondamental de redonner la parole aux usagers.

Clôture du colloque

Patrick Facchinetti Délégué général de Cultures, publics et territoires

Il me revient le soin de conclure ce colloque. Je voulais évidemment remercier tous les animateurs, rapporteurs et intervenants qui ont largement contribué à la réussite de cette manifestation. Je vous remercie aussi car, d'après ce qui m'a été rapporté, tous les échanges tenus, notamment, lors des ateliers ont été très fructueux.

Je souhaitais aussi remercier tous les membres du comité de pilotage, j'espère n'en oublier aucun : *Najat Azmy* (Acsé), *Marie Beaupré* (DRAC Ile-de-France), *Catherine Lechevallier* (DISP Lille), *Laurence Marliot* (DISP Lyon) et *Virginie Nouaille* (SPIP Paris).

Je souhaitais évidemment remercier l'Institut national du patrimoine qui nous a accueillis ainsi que les partenaires qui nous ont soutenus afin que ce colloque puisse se tenir : la Fondation du Patrimoine, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et, évidemment, nos deux principaux partenaires que sont le ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat général et Direction générale des patrimoines) et le ministère de la Justice et des Libertés (Direction de l'administration pénitentiaire).

Enfin, si ce colloque est soutenu par des partenaires institutionnels, je tenais à remercier vivement ceux qui, au sein de ces institutions ont fait en sorte qu'il puisse se tenir : *Delphine Belet* au ministère de la Justice et des Libertés, *Ariane Salmet* et *Isabelle Dufour-Ferry* au Secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication, *Françoise Wasserman*, *Morrad Benxayer* et *Annick Prot* à la Direction générale des patrimoines du ministère la Culture et de la Communication.

Enfin, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de *Cultures, publics et territoires*, www.resonance-culture.fr afin de prendre connaissance des témoignages réalisés à l'occasion de la tenue de ce colloque et enrichir notre portail collaboratif des projets culturels que vous développez en direction des personnes placées sous main de justice. Merci beaucoup à tous et à bientôt !